FR

Cour des comptes européenne

Nos activités en 2024

CURIA RATIONUM
COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1
Contact: https://eca.europa.eu/fr/contact
Site web: https://eca.europa.eu
Réseaux sociaux: @EUauditors

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (https://europa.eu)

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

Cour des comptes européenne

Nos activités en 2024

Table des matières

Cour des comptes européenne 5

Le mot du Président 6

L'année 2024 en un coup d'œil 8

Nos activités 9

Notre stratégie pour la période 2021-2025 9

Audits de la performance et de la régularité des actions de l'UE 10

Programme de travail 12

Travaux d'audit sur le terrain 13

Nos rapports 14

Journal de la Cour des comptes européenne 30

Conférences et séminaires 31

Relations institutionnelles 32

Coopération avec les autres institutions supérieures de contrôle 35

Notre management 37

Les membres 37

Chambres d'audit et comités 39

Mesure de la performance 40

Notre personnel 46

Affectation du personnel 46

Recrutements 46

Le personnel de la Cour, par tranche d'âge 47

Égalité des chances 48

Éthique 50

4

Soutien à l’audit 51

Transformation numérique de l’audit 51

Communication visuelle 53

Méthodologie d’audit 54

Formation professionnelle 54

Activités linguistiques et édition 55

Cybersécurité 56

Bâtiments 57

Annexe – Notre rapport sur la durabilité relatif à l’exercice 2024

Cour des comptes européenne

Qui sommes-nous?

- La Cour est l'auditeur externe de l'Union européenne (UE).
- Elle a été établie par le traité de Bruxelles de 1975 et est entrée en fonction en octobre 1977.
- Elle est devenue une institution européenne avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993.
- Organe collégial, elle compte 27 membres, à raison d'un par État membre de l'UE, nommé par le Conseil après consultation du Parlement européen.
- Elle emploie quelque 960 agents de toutes les nationalités de l'UE.

Que faisons-nous?

- Nous veillons à ce que l'UE tienne une comptabilité rigoureuse, que ses règles financières soient correctement appliquées et que ses politiques et programmes soient mis en œuvre de façon optimale et permettent d'atteindre les objectifs fixés
- Nous contribuons à l'amélioration de la gestion financière de l'UE, œuvrons au renforcement de l'obligation de rendre compte et encourageons la transparence.
- Nous mettons en garde contre les risques et relevons les lacunes et les réussites, tout en fournissant une assurance et des orientations aux décideurs politiques et aux législateurs de l'UE.
- Nous présentons nos observations et nos recommandations au Parlement européen, au Conseil, aux gouvernements et aux parlements nationaux, ainsi qu'au grand public.

Le mot du Président

Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que nous sommes arrivés à plus de la moitié du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'UE, il est essentiel de réfléchir à ce que nous avons accompli tout en restant vigilants quant à ce qui nous attend. L'histoire récente a montré à quel point les priorités peuvent évoluer rapidement. En février 2024, pour la première fois dans l'histoire du CFP, un accord a été conclu en vue de réviser le budget à long terme de l'UE, ce qui a permis à l'Union européenne de répondre à des priorités clés telles que le soutien à l'Ukraine, le renforcement de la compétitivité et la gestion des flux migratoires. Le second semestre de 2024 a par ailleurs été marqué par des changements majeurs au sein de l'Union, notamment la transition vers un nouveau Parlement et une nouvelle Commission, qui a offert de nouvelles perspectives et remis l'accent sur les objectifs stratégiques de l'UE.

Dans ce contexte, il importe de reconnaître que nos activités sont influencées par l'évolution du paysage budgétaire et des priorités de l'UE. Conformément à son mandat, la Cour des comptes européenne («la Cour») demeure résolue à remplir son rôle d'auditeur externe indépendant de l'UE de manière proactive et adaptative. Le présent rapport donne un panorama complet de nos activités et publications en 2024. Il fournit des informations précises sur notre gestion, nos agents et nos services de soutien à l'audit.

Comme les années précédentes, les audits financiers et les audits de conformité ont continué à faire partie intégrante de nos travaux. Les résultats ont été communiqués à nos parties prenantes dans nos rapports annuels, qui ont présenté en détail les résultats de nos travaux sur le budget de l'UE, sur la facilité pour la reprise et la résilience et sur les Fonds européens de développement. Nous avons une fois de plus publié des rapports annuels spécifiques portant sur l'audit des agences et des entreprises communes de l'UE, ainsi que sur celui des Écoles européennes. Nos rapports annuels ont joué un rôle déterminant dans le processus de décharge.

Les rapports spéciaux que nous avons publiés ont couvert un large éventail de sujets dans différents domaines de dépenses et d'action, allant des émissions de CO_2 des voitures à l'adaptation au changement climatique, en passant par l'état de droit dans l'UE et la politique industrielle de l'UE en matière d'hydrogène. Nous nous sommes en outre intéressés à des thèmes majeurs tels que la sécurité routière, l'intelligence artificielle et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

Ces activités témoignent de notre engagement à traiter des questions qui touchent directement le bien-être des citoyens de l'UE ainsi qu'à veiller à la bonne utilisation de l'argent des contribuables.

Dans sa communication initiale relative au prochain CFP, la Commission plaide en faveur d'un budget de l'Union plus simple, plus ciblé et plus souple, qui jette les bases d'une Union européenne plus forte et tournée vers l'avenir. Tout en souscrivant à ces objectifs de flexibilité et de simplification, nous estimons qu'il est crucial que les efforts en ce sens ne se fassent pas au détriment de l'obligation de rendre compte et de la transparence. Alors que nous commençons à élaborer notre nouvelle stratégie pour la période 2026-2030, il convient de garder à l'esprit que des changements majeurs dans l'exécution du budget de l'Union auront une incidence sur la manière dont nous pouvons accomplir notre mission.

C'est pourquoi nous nous employons à promouvoir une collaboration étroite avec nos parties prenantes institutionnelles tout en continuant à assurer une surveillance indépendante, en veillant à ce que les intérêts financiers de l'UE et de ses citoyens soient préservés à mesure que nous nous adaptons à une probable évolution du paysage budgétaire.

Dans l'intervalle, je vous encourage à prendre connaissance du rapport détaillé de nos activités et de nos réalisations au cours de l'année écoulée, ainsi qu'à vous tenir au courant de nos prochaines initiatives.

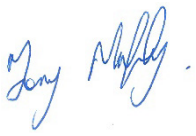

Tony Murphy
Président

L’année 2024 en un coup d’œil

32

rapports sur différents domaines de dépenses de l’UE

Opinion favorable sur les comptes et sur les recettes

Opinion défavorable sur les dépenses budgétaires de l’UE

Taux d’erreur estimatif en hausse:

5,6 %

Opinion avec réserve sur les dépenses au titre de la facilité pour la reprise et la résilience

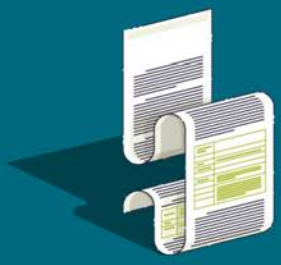

Nos recommandations ont presque toutes été mises en œuvre à certains égards

4 420

jours consacrés à des visites d’audit

578

interventions devant les institutions et organes législatifs des États membres et de l’UE

Plus de

24 000

articles de presse publiés en ligne concernant la Cour

Stratégie initiale et feuille de route de déploiement de l’intelligence artificielle (2024-2025)

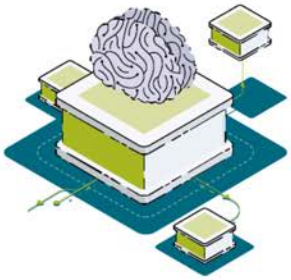

Nos activités

Notre stratégie pour la période 2021-2025

Nous recourons à des **stratégies pluriannuelles** pour orienter nos travaux d'audit, favoriser les changements d'ordre organisationnel en vue de nous améliorer constamment, et rester à la pointe du progrès dans le domaine de l'audit du secteur public.

2024: des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la stratégie

Fin 2024, nous terminions la quatrième année de notre **stratégie pour 2021-2025**. Nos **objectifs stratégiques** pour cette période de cinq ans sont les suivants: améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE; centrer nos audits sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée; fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe et changeant.

Pour mettre notre stratégie en pratique, nous nous sommes accordés sur des **mesures de mise en œuvre** pour chaque objectif, avons attribué les responsabilités et fixé des échéances. Cette année, nous avons continué à **bien progresser** dans plusieurs actions, notamment:

- la sélection des activités d'audit qui couvrent de manière appropriée les domaines stratégiques;
- la réalisation d'une analyse de l'efficience afin de relever les aspects à améliorer dans nos travaux d'audit;
- la réalisation d'un examen par les pairs, qui devrait s'achever en 2025.

Nous avons également entamé certains travaux préparatoires à l'établissement de la stratégie de la Cour pour la période 2026-2030.

Audits de la performance et de la régularité des actions de l'UE

Chaque année, nous réalisons des audits requis en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Ces **activités récurrentes** consistent en des audits financiers et des audits de conformité. Ils portent sur la fiabilité des états financiers annuels de l'UE, ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces derniers. Dans le cadre de nos **activités non récurrentes**, nous vérifions également si les recettes sont perçues ou si les dépenses sont effectuées dans le respect des principes de bonne gestion financière. En l'occurrence, nos audits portent sur des domaines d'action de l'UE que nous sélectionnons de manière à assurer un impact maximal à notre institution. Ces activités sont généralement des audits de la performance, mais elles peuvent aussi concerner des questions de conformité. Nous rendons compte de nos audits de la performance dans des **rapports spéciaux**. Nous élaborons aussi des **documents d'analyse**, où nous examinons dans une optique descriptive et informative des domaines d'action ou des questions de gestion de l'UE. Nous présentons dans des **avis** nos prises de position sur la législation, nouvelle ou actualisée, ayant une incidence importante sur la gestion financière de l'UE ou sur des aspects connexes.

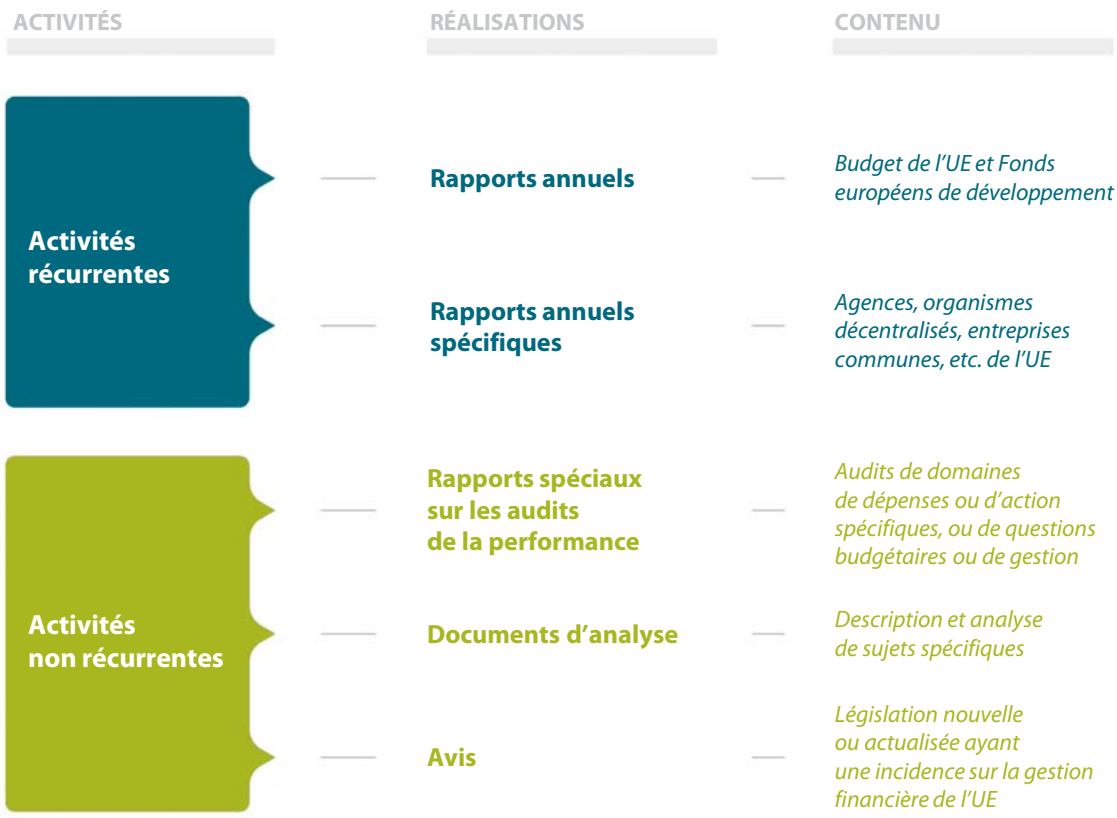

Audits de la performance, audits financiers et audits de conformité

Nos audits procurent aux citoyens et aux décideurs politiques de l'UE des rapports indépendants et objectifs sur des questions essentielles pour l'avenir de l'Union, en soulignant ce qui fonctionne bien et en attirant l'attention sur ce qui ne fonctionne pas tout en recommandant des changements.

Nos **audits de la performance** consistent à vérifier si les politiques et programmes de l'UE sont mis en œuvre de manière économique, efficiente et efficace. Ils couvrent des sujets qui correspondent aux défis auxquels l'UE est confrontée, tels que:

— la compétitivité économique de l'UE,
— la résilience face aux menaces pesant sur la sécurité de l'UE, ainsi que le respect des valeurs européennes que sont la liberté, la démocratie et l'état de droit;
— le changement climatique, l'environnement et les ressources naturelles;
— les politiques budgétaires et les finances publiques de l'Union.

Ces audits ont pour but d'aider l'UE à progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Nos **audits financiers et audits de conformité** portent sur le budget de l'UE, sur la facilité pour la reprise et la résilience ainsi que sur le budget des Fonds européens de développement (FED). Nous fournissons une **déclaration d'assurance** concernant la fiabilité des comptes annuels ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes.

Nous pouvons aussi réaliser des audits de conformité sélectionnés, afin d'examiner l'état des comptes et la gestion financière du budget de l'UE ou d'évaluer si les systèmes de gestion et de contrôle en place pour collecter et dépenser les fonds de l'UE sont conformes aux règles européennes et nationales.

Enfin, nous sommes chargés de l'audit externe d'un grand nombre d'agences, d'organismes décentralisés et d'entreprises communes de l'UE, ainsi que des Écoles européennes.

Nous conduisons tous nos audits conformément aux **normes d'audit du secteur public internationalement admises**.

Programme de travail

Notre programme de travail pour 2025 et au delà

Notre **programme de travail pour 2025 et au delà**, publié en novembre 2024, met en évidence nos priorités d'audit pour les prochaines années et apporte des informations détaillées sur les **69 rapports spéciaux et documents d'analyse** que nous comptons publier à partir de 2025 en sus de nos rapports annuels. Il correspond parfaitement aux domaines prioritaires définis dans notre stratégie.

Concernant la «Compétitivité économique de l'Union», nous examinerons les activités d'audit essentielles liées à des sujets tels que le marché unique des services, l'aide à l'emploi pour les jeunes, les transports suburbains de passagers et les stratégies de spécialisation intelligente. Ces secteurs sont étroitement en rapport avec l'objectif de l'UE qui consiste à renforcer sa compétitivité dans un paysage mondial en rapide mutation.

Pour ce qui est du domaine «Résilience face aux menaces pesant sur la sécurité de l'Union et respect des valeurs de l'UE que sont la liberté, la démocratie et l'état de droit», nos efforts se concentreront sur des thèmes tels que la coopération en matière de sûreté nucléaire, les cyberattaques à grande échelle, le mécanisme de protection civile de l'Union, et l'éducation dans les pays les moins avancés.

En ce qui concerne le domaine «Changement climatique, environnement et ressources naturelles», nous prévoyons de publier plusieurs rapports portant sur divers sujets liés à l'énergie, tels que les matières premières critiques pour la transition énergétique, les communautés d'énergie renouvelable et le Fonds pour l'innovation en faveur de la transition écologique, ainsi que sur les incendies de forêt et le règlement de l'UE relatif aux produits chimiques (REACH).

Dans le domaine «Politiques budgétaires et finances publiques dans l'Union», nous évaluerons les sanctions financières et commerciales prises à l'encontre de la Russie, mais aussi les outils de surveillance de la Banque centrale européenne, ou encore les mesures destinées à lutter contre le trafic de tabac.

Outre l'attention que nous prêterons à des domaines stratégiques spécifiques, nous continuerons à évaluer la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) en nous concentrant sur des questions clés telles que la transparence et la traçabilité de la facilité, les réformes de l'environnement des entreprises ainsi que les investissements dans l'efficacité énergétique. Par ailleurs, plusieurs de nos audits porteront sur le thème général de la lutte contre la fraude, notamment la stratégie de l'UE en la matière et la collaboration entre les organes de l'UE chargés de lutter contre la fraude.

Travaux d'audit sur le terrain

Nous réalisons l'essentiel de nos travaux d'audit dans nos locaux, à Luxembourg. Nos auditeurs effectuent également un grand nombre de missions auprès de la **Commission européenne** (notre principale entité auditée), d'autres institutions, agences et organismes de l'UE, d'autorités nationales, régionales et locales dans les États membres, de délégations de l'UE dans des pays tiers, ainsi qu'auprès d'organisations internationales qui gèrent des fonds de l'UE.

Nous procédons aussi à des vérifications auprès des bénéficiaires de fonds de l'Union, **dans l'UE** et **en dehors de celle-ci**. Ces contrôles nous permettent de suivre des pistes d'audit et d'obtenir des informations probantes directement auprès des autorités participant à la gestion des politiques et des programmes de l'Union, à la collecte et au versement de fonds de l'UE, ainsi qu'auprès des bénéficiaires.

Contrôles sur place

En règle générale, nos **équipes d'audit** comprennent deux ou trois auditeurs, et une visite d'audit peut durer de quelques jours à deux semaines. Les contrôles sur place continuent de jouer un rôle essentiel dans nos travaux d'audit. Lorsqu'ils sont réalisés dans l'UE, ils sont habituellement coordonnés en liaison avec les institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres concernés.

En 2024, nous y avons consacré en tout **3 176 jours,** dans les **États membres** et **en dehors de l'UE** (contre 3 527 jours en 2023). Nos auditeurs ont également passé **1 244 jours** auprès des **institutions**, agences et organismes **de l'UE**, ainsi qu'auprès d'organisations internationales et de cabinets d'audit privés (contre 1 370 jours en 2023).

En sus des contrôles sur place, nous avons continué de recourir à l'**audit à distance** et de collecter des informations probantes par voie électronique. Nous avons utilisé des outils de **visioconférence** et d'**autres technologies de l'information**, comme le partage sécurisé de données et de documents, pour interagir avec les entités auditées.

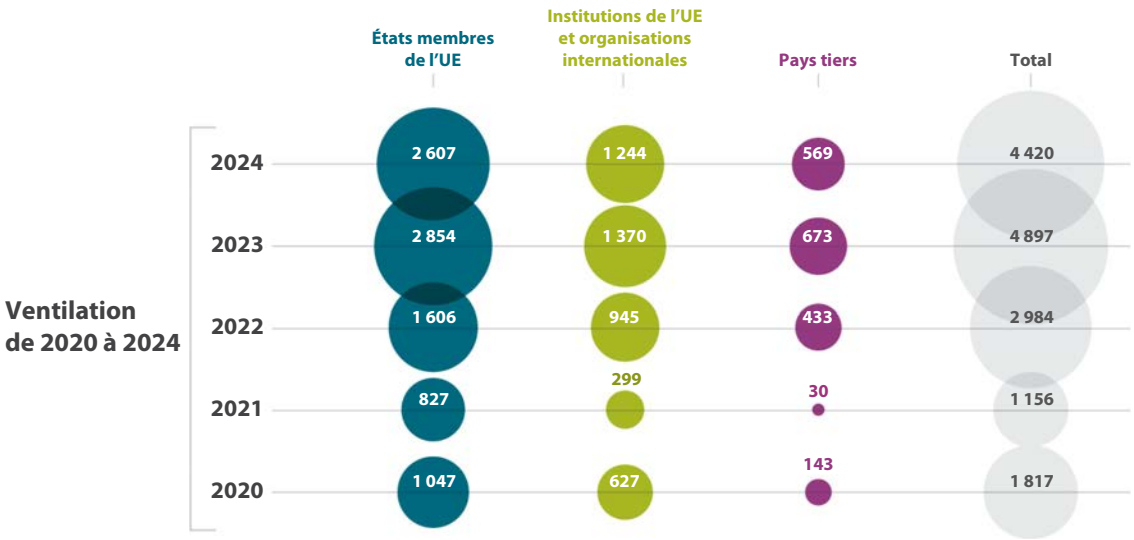

Nos rapports

Nos rapports d'audit, documents d'analyse et avis constituent ensemble un élément essentiel de la **chaîne de responsabilité de l'UE**. Ils permettent au Parlement européen et au Conseil de suivre et de contrôler la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE, ainsi que de demander des comptes aux responsables de la gestion des fonds de l'UE, en particulier dans le cadre de la procédure annuelle de décharge.

Rapports spéciaux et documents d'analyse

En 2024, nous **avons publié 32 rapports spéciaux et documents d'analyse** portant sur un grand nombre de problèmes auxquels l'UE est confrontée **dans ses différents domaines de dépenses et d'action**. Parmi les principaux thèmes abordés, citons la sécurité de l'approvisionnement en gaz, les investissements européens dans l'intelligence artificielle, l'adaptation au changement climatique, l'absorption des fonds de la FRR, la perspective d'un parc automobile à zéro émission, le soutien de l'UE aux réfugiés en Turquie et la politique industrielle européenne en matière d'hydrogène.

Dans nos **rapports spéciaux**, nous examinons si les objectifs d'une sélection de politiques et de programmes de l'UE ont été atteints et si les résultats ont été obtenus de manière efficace et efficiente. Nous y formulons aussi des **recommandations** et proposons des moyens d'économiser de l'argent, de mieux travailler, d'éviter le gaspillage ou d'atteindre plus efficacement les objectifs stratégiques fixés. Nous mettons également en lumière des exemples de ce qui fonctionne bien.

Nos **documents d'analyse** visent à faire le point sur la situation dans un domaine particulier et à en fournir une analyse sur la base de travaux d'audit antérieurs ou d'autres informations publiées, souvent selon une approche transversale. Ils peuvent également nous servir à présenter notre analyse de domaines ou de questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit, ou à établir des faits concernant des thèmes ou des problèmes spécifiques. Contrairement aux audits, ils ne portent pas sur des questions d'évaluation et ne fournissent aucune assurance.

Dans les pages ci-après, nous apportons un éclairage sur nos travaux et donnons des **exemples de rapports spéciaux produits en 2024**, qui couvrent différents domaines d'action.

Utilisation durable des ressources naturelles

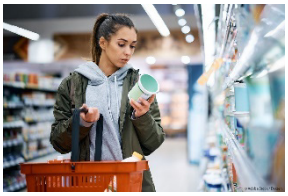

Rapport spécial 23/2024 intitulé «Étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE – Des consommateurs parfois déroutés par la masse d'informations»

Les étiquettes fournissent aux consommateurs des informations sur le contenu des denrées alimentaires et les aident à prendre des décisions en connaissance de cause lors de leurs achats. L'Union européenne a mis en place des règles en matière d'étiquetage dans le but de fournir aux citoyens des informations sur le contenu et les caractéristiques des produits alimentaires.

Nous *avons examiné* si l'étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE aide les consommateurs à prendre des décisions en connaissance de cause lors de leurs achats. Nous nous sommes penchés sur le cadre juridique de l'UE et sur la manière dont la compréhension des étiquettes par les consommateurs est surveillée, sur les modalités de contrôle mises en place par les États membres pour s'assurer du respect des règles en matière d'étiquetage par les entreprises du secteur alimentaire ainsi que sur la manière dont la Commission et les États membres rendent compte de ces contrôles.

Nous *avons constaté* que l'étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE peut aider les consommateurs à prendre des décisions en meilleure connaissance de cause lors de leurs achats alimentaires, mais qu'il existe d'importantes lacunes dans le cadre juridique de l'UE ainsi que des faiblesses au niveau du suivi, de la communication d'informations, des systèmes de contrôle et des sanctions. Les consommateurs se retrouvent ainsi confrontés à des étiquettes qui peuvent être déroutantes ou trompeuses, ou qu'ils ne comprennent pas toujours. Le cadre juridique de l'UE prévoit l'inclusion d'informations essentielles sur les étiquettes des denrées alimentaires, mais 7 des 11 mises à jour prévues n'ont pas été menées à bien. Pour pallier certains éléments manquants, les États membres ont pris des initiatives différentes. Cela a des conséquences pour les consommateurs, puisque leur capacité à faire des choix éclairés s'en trouve limitée et qu'ils n'ont pas le même accès aux informations sur les denrées alimentaires dans tous les pays de l'UE. Les nouvelles pratiques d'étiquetage des entreprises du secteur alimentaire compliquent encore la situation en la matière et peuvent dérouter les consommateurs ou les induire en erreur. La Commission et les États membres n'assurent pas systématiquement un suivi des besoins des consommateurs ou de la mesure dans laquelle ils comprennent les étiquettes. Il est établi que les consommateurs ne comprennent pas toujours les indications qui y figurent. Pour remédier à ce problème, il est essentiel de les informer et de les éduquer, mais les campagnes de sensibilisation menées par les États membres à leur intention sont sporadiques. Les États membres sont tenus de mettre en place des systèmes de contrôle et de s'assurer que les entreprises du secteur alimentaire appliquent correctement les règles d'étiquetage. Les systèmes requis ont été mis en place, mais les contrôles relatifs aux informations facultatives et au commerce de détail en ligne sont insuffisants. En ce qui concerne les infractions, les amendes ne sont pas toujours dissuasives, efficaces ou proportionnées. Par ailleurs, les États membres et la Commission rendent compte des résultats de leurs contrôles, mais les modalités en la matière sont contraignantes et la valeur ajoutée n'est pas clairement établie.

Nous *avons recommandé* à la Commission de combler les lacunes du cadre juridique de l'UE relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires, d'approfondir son analyse des pratiques en matière d'étiquetage, de vérifier quelles sont les attentes des consommateurs et de prendre des mesures afin qu'ils comprennent mieux l'étiquetage des denrées alimentaires, et enfin, de renforcer les contrôles, par les États membres, des labels volontaires et du commerce de détail en ligne.

Investissements en faveur de la cohésion, de la croissance et de l'inclusion

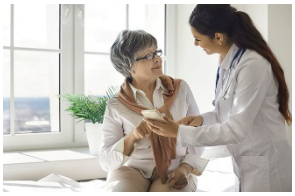

Rapport spécial 10/2024 intitulé «Reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne – Un mécanisme essentiel, mais utilisé de manière sporadique et incohérente»

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) garantit aux citoyens de l'UE le droit de circuler librement dans un but professionnel et d'établir leur activité dans un autre État membre. Toutefois, cette mobilité est parfois entravée, notamment par la difficulté à faire reconnaître les qualifications professionnelles, surtout quand l'accès à certaines professions est réglementé par les États membres. L'UE a adopté la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en 2005. Ce texte vise à empêcher les États membres d'imposer des conditions excessives aux citoyens d'autres États membres de l'UE qui souhaitent exercer une profession réglementée en dehors de leur pays d'origine. Cette directive a été mise à jour en 2013.

Nous *avons vérifié* dans quelle mesure la Commission a garanti le droit des citoyens de l'UE exerçant des professions réglementées de se déplacer librement d'un État membre à l'autre à des fins professionnelles ou d'y établir leur activité.

Nous *avons constaté* que la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne constitue un mécanisme essentiel, mais qu'il est utilisé de manière sporadique et incohérente. De nombreuses professions restent réglementées par les États membres et selon nos calculs, environ 6 % des citoyens qui s'installent dans un autre État membre ont recours au système de reconnaissance des qualifications professionnelles. L'application de la directive par les États membres présente des faiblesses, y compris le manque de procédures électroniques, les différences de frais de reconnaissance des qualifications professionnelles selon les pays, ainsi que le fait que certaines autorités exigent plus de documents et procèdent à davantage de contrôles que ne le permet la directive, et dépassent ainsi le délai maximal prévu dans celle-ci pour prendre leur décision. Les citoyens et les autorités n'ont pas fait grand usage des éléments introduits par la révision de la directive en 2013 – tels que la carte professionnelle européenne ou l'accès partiel aux professions (réglementées) –, qui ont engendré peu de valeur ajoutée en pratique. Les autorités compétentes ont procédé à la reconnaissance des qualifications professionnelles sans prendre en compte les alertes enregistrées par d'autres États membres, même lorsque ces alertes étaient dues à des «raisons sérieuses» et signalaient, par exemple, des fautes professionnelles, des mesures disciplinaires en cours ou des condamnations pénales. La mise à jour périodique des qualifications bénéficiant de la reconnaissance automatique constitue un grand pas en avant, mais le processus est fastidieux et la Commission n'est tenue par aucune échéance. La Commission a réagi aux difficultés de transposition de la directive en lançant des procédures d'infraction, mais son application dans les États membres présente toujours des faiblesses. Les informations fournies aux citoyens qui souhaitent exercer une profession réglementée dans un autre État membre sont généralement accessibles, mais souvent peu fiables et incohérentes.

Nous *avons recommandé* à la Commission d'assurer l'application uniforme du système de reconnaissance, d'intégrer le mécanisme d'alerte dans la procédure de reconnaissance, de mettre à jour annuellement les listes des titres de formation bénéficiant de la reconnaissance automatique pour sept professions sectorielles, de réduire le délai de décision pour la reconnaissance des professions sectorielles dans le cadre du régime automatique et d'assurer la mise à disposition d'informations fiables et cohérentes aux citoyens.

Action extérieure, sécurité et justice

Rapport spécial 17/2024 intitulé «Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique – Malgré de nouvelles approches, le soutien est resté peu ciblé»

Le fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'UE pour l'Afrique favorise la stabilité et contribue à une meilleure gestion des migrations et à la lutte contre les causes profondes des phénomènes de déstabilisation, de déplacements forcés et de migration irrégulière dans 27 pays. Il vise à répondre aux situations de crise touchant trois régions d'Afrique: le Sahel et le Lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. À la fin de 2023, le FFU pour l'Afrique, établi en 2015, avait déboursé 4 508 millions d'euros sur sa dotation de 5 milliards d'euros. Sa période de validité court jusqu'en 2025. Le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI – Europe dans le monde), mis en place en 2021, couvre en partie les initiatives liées à la migration et aux déplacements de populations et poursuit des objectifs similaires à ceux du FFU pour l'Afrique.

Nous avions réalisé un premier audit de la performance du FFU pour l'Afrique en 2018. Aux fins de l'audit objet de ce rapport, nous *avons procédé au suivi* des recommandations que nous avions formulées en 2018 et avons constaté qu'elles avaient été partiellement mises en œuvre. Nous *avons* également *vérifié* si le FFU pour l'Afrique avait centré son aide sur la réalisation de ses objectifs tout en tenant dûment compte de la question du respect des droits de l'homme.

Nous *avons constaté* que le soutien n'a pas été suffisamment ciblé dans la mesure où il a été octroyé à un trop grand nombre d'actions humanitaires, de développement et de sécurité. En outre, l'exactitude et la durabilité des résultats déclarés ne sont pas satisfaisantes, et les risques pour les droits de l'homme n'ont pas été traités dans leur globalité. D'une manière générale, il ressort des rapports relatifs aux projets soutenus par le FFU pour l'Afrique que bon nombre des réalisations prévues ont été livrées et qu'une partie des objectifs ont été atteints. Les projets que nous avons examinés répondaient à des besoins, mais pas toujours aux plus urgents d'entre eux. Les organes directeurs du FFU pour l'Afrique n'avaient pas suffisamment analysé ou pris en considération les besoins des bénéficiaires, les enseignements tirés du soutien précédemment apporté et les risques pour les droits de l'homme. Le fonds a financé la publication de rapports d'étude visant à rassembler des connaissances sur les moteurs et la dynamique des conflits, de la migration irrégulière et des déplacements de populations. Toutefois, bon nombre de ces rapports ayant été publiés vers la fin de la période de validité du FFU pour l'Afrique, ils sont surtout utiles pour l'IVCDCI – Europe dans le monde. La Commission a pris les premières mesures pour suivre l'incidence des activités soutenues par le FFU pour l'Afrique sur le respect des droits de l'homme. Les rapports de suivi établis par des tiers constituent une source nouvelle et potentiellement utile d'informations sur les risques pour les droits de l'homme, mais il n'a pas été démontré que des suites aient été données à ces rapports. Par ailleurs, la Commission n'a encore défini ni procédures formelles pour signaler les cas présumés d'atteintes aux droits de l'homme et y donner suite ni orientations pratiques pour déterminer dans quelles situations le soutien de l'UE peut être suspendu. Le FFU pour l'Afrique a mis en place un système pour évaluer les réalisations collectives découlant de ses actions, mais pâtit de problèmes d'exactitude des données. De surcroît, les données disponibles restent insuffisantes pour établir si les projets ont contribué à remédier aux causes profondes de l'instabilité, de la migration irrégulière et des déplacements de populations.

Nous *avons recommandé* à la Commission, en vue de ses futures actions de développement, y compris dans le cadre de l'IVCDCI – L'Europe dans le monde, de cibler davantage les zones géographiques et les bénéficiaires sur la base d'éléments probants, de conserver les documents du FFU pour l'Afrique dans un répertoire central afin d'éclairer les décisions concernant les futures actions et de diffuser les enseignements tirés de l'expérience acquise pour l'établissement des documents d'action, de renforcer la détection des risques pour les droits de l'homme et de prendre des mesures pour les atténuer, et enfin, d'améliorer l'exactitude des informations communiquées sur les réalisations.

Réglementation des marchés et économie concurrentielle

Rapport spécial 13/2024 intitulé «Absorption des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience – La situation progresse tant bien que mal et des risques subsistent quant à la réalisation des mesures et donc des objectifs de la FRR»

Dotée d'une enveloppe de 650 milliards d'euros, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) a été mise en place en février 2021 dans le but d'atténuer le contrecoup économique de la pandémie – ce qui implique impérativement une absorption rapide des fonds – et de rendre plus résilientes les économies des États membres.

Nous *avons vérifié* si les fonds de la FRR avaient été décaissés comme prévu et, à défaut, si cela entraînerait des risques quant à la mise en œuvre et à l'achèvement des mesures au cours de la seconde moitié de la mise en œuvre de la facilité.

Nous *avons constaté* que, dans l'ensemble, l'absorption des fonds de la FRR progresse malgré certains retards, mais qu'elle pourrait, au même titre que l'achèvement des mesures, être compromise par certains risques d'ici à l'expiration de la facilité. Alors que le taux de préfinancement pouvant aller jusqu'à 13 % prévu dans la législation a permis de verser rapidement plus de fonds au début de la FRR, les paiements ultérieurs ont pris du retard pour diverses raisons. À la fin de 2023, la Commission avait versé en tout quelque 213 milliards d'euros, dont 56,5 milliards d'euros sous forme de préfinancements, et les États membres avaient présenté environ 70 % des demandes de paiement censées être soumises avant cette date. Par ailleurs, sept États membres n'avaient rien perçu, parce qu'ils n'avaient pas atteint de manière satisfaisante les jalons et les cibles qui leur étaient fixés dans le cadre de la FRR. Si les raisons de ces retards varient d'un État membre à l'autre, les plus fréquentes sont une évolution des circonstances extérieures (par exemple l'inflation ou des pénuries d'approvisionnement), une sous-estimation du temps nécessaire pour mettre en œuvre les mesures, des incertitudes concernant certaines règles spécifiques de mise en œuvre de la FRR (par exemple le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important») ainsi que des difficultés liées à une capacité administrative insuffisante. Tant la Commission que les États membres ont pris des mesures pour résorber les retards, mais il est trop tôt pour évaluer si elles ont eu un effet positif. De plus, en octobre 2023, environ la moitié des fonds reçus avait été versée aux bénéficiaires finaux. Cela étant, tous les États membres n'ont pas fourni d'informations complètes et cohérentes sur la localisation actuelle des fonds de la FRR. En outre, la définition de «bénéficiaire final» donne lieu à interprétation. Nous concluons qu'il existe un risque que toutes les mesures prévues ne soient pas achevées à temps. Plus concrètement, fin 2023, un nombre non négligeable de jalons et de cibles devaient encore être atteints et l'exercice semblait se révéler plus ardu que prévu. De surcroît, le passage des réformes aux investissements va probablement accroître le risque de retards. Comme le règlement établissant la FRR ne prévoit pas la possibilité de recouvrer les fonds relatifs à des jalons et des cibles déjà atteints en cas de non-achèvement des mesures, le risque existe qu'une partie des financements au titre de la facilité soit versée à des États membres qui n'ont pas mené à bien les mesures correspondantes.

Nous *avons recommandé* à la Commission de veiller à une application cohérente de la définition de «bénéficiaire final», de fournir des orientations et un soutien supplémentaires aux États membres, de surveiller et d'atténuer le risque de non-achèvement des mesures et les conséquences financières d'un tel manquement, et de renforcer la conception des futurs instruments fondés sur un financement non lié aux coûts, afin de permettre une meilleure absorption.

Financement et administration de l'Union

Rapport spécial 28/2024 intitulé «Respect du droit de l'Union – La Commission gère mieux les dossiers d'infraction mais tarde toujours à les clôturer»

En sa qualité de «gardienne des traités», la Commission est chargée de vérifier la bonne application du droit de l'Union européenne par les États membres et de prendre les mesures appropriées pour faire en sorte qu'il soit respecté. Elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire qui lui permet d'engager des procédures d'infraction formelles en cas de violations des règles.

Nous *avons vérifié* dans quelle mesure, par sa gestion, la Commission parvenait à détecter en temps utile les infractions, à en assurer le suivi, mais aussi à garantir un contrôle et un compte rendu appropriés des procédures engagées à l'encontre des États membres. Nous avons examiné si les processus de la Commission destinés à promouvoir une mise en œuvre efficace permettaient de suivre la situation et avaient un effet dissuasif, notre but étant, in fine, de contribuer à améliorer le cadre de contrôle de l'application du droit de l'UE.

Nous *avons constaté* que, si la Commission a bien amélioré sa gestion pour pouvoir détecter les infractions au droit de l'Union et pour y remédier, elle met encore trop de temps à clôturer les dossiers. La Commission contrôle régulièrement l'application du droit de l'UE et en rend compte, bien que le respect du référentiel ne s'améliore guère et ne fasse l'objet d'aucune communication d'informations. Le temps mis par la Commission pour achever ses contrôles de transposition et de conformité a diminué depuis 2017. Cependant, la moitié d'entre eux ont encore exigé un délai plus long que la durée de référence. La Commission enregistre les plaintes du public faisant état de potentielles violations du droit de l'Union. Elle s'est fixé un délai de référence d'un an entre l'enregistrement de la plainte et l'envoi d'une lettre de mise en demeure ou la clôture du dossier, mais ce délai n'a pas été respecté dans 38 % des cas au cours de la période allant de 2012 à 2023. Qui plus est, le temps de traitement est en hausse depuis 2021. La Commission reçoit également des pétitions du Parlement européen, mais elle manque de statistiques sur le nombre de pétitions qu'elle suit. Dans sa communication de 2017, la Commission proposait d'accroître l'efficience du traitement des plaintes en limitant le recours au dialogue informel «EU Pilot» entre la Commission et les États membres avant de lancer des procédures d'infraction formelles. De 2012 à 2023, dans 74 % des dossiers de dialogue informel clôturés, les États membres se sont conformés au droit de l'UE sans qu'une procédure d'infraction ait été lancée, mais les délais de traitement moyens sont restés longs (28,4 mois en 2023). Nous avons constaté une augmentation de la part des dossiers d'infraction dont la durée de résolution dépasse le délai de référence. La plupart des dossiers sont réglés avant que la Commission ne propose des sanctions financières. Nous avons toutefois relevé que certains États membres payaient des amendes depuis plusieurs années sans pour autant remédier à leurs manquements au droit de l'Union. La Commission publie des informations pertinentes mais incomplètes sur son contrôle de l'application du droit de l'UE: ces données sont précises dans l'ensemble, mais celles concernant le respect du référentiel ne sont pas exhaustives.

Nous *avons recommandé* à la Commission d'améliorer la planification et la documentation des contrôles de transposition et de conformité, d'améliorer le traitement des plaintes, des pétitions et des dialogues informels, de renforcer la gestion des dossiers d'infraction et, le cas échéant, de mettre à jour la méthode de proposition de sanctions, et enfin, de renforcer le contrôle et le compte rendu des activités visant à faire respecter le droit de l'Union.

Rapports annuels et rapports annuels spécifiques

Les rapports annuels présentent essentiellement les résultats de nos travaux relatifs à notre **déclaration d'assurance** sur le budget de l'Union européenne, sur la facilité pour la reprise et la résilience et sur le budget des Fonds européens de développement (FED), mais ils couvrent également des aspects liés à la performance ainsi qu'à la gestion budgétaire et financière. Les rapports annuels spécifiques font état des résultats des travaux d'audit que nous consacrons chaque année aux agences et autres organes de l'Union, aux entreprises communes de l'UE, ainsi qu'aux Écoles européennes.

Rapport annuel sur le budget de l'UE relatif à l'exercice 2023

Chaque année, nous contrôlons **les recettes et les dépenses de l'UE** afin d'examiner si les comptes annuels sont fiables et si les opérations relatives aux recettes et aux dépenses sous-jacentes à ces comptes sont conformes aux règles financières établies aux niveaux de l'UE et des États membres.

En outre, nous évaluons spécifiquement **les domaines majeurs du budget de l'UE**, sur la base des rubriques du CFP et de la facilité pour la reprise et la résilience. Nous analysons aussi les causes et la localisation des erreurs, formulons des recommandations d'améliorations et examinons si et comment nos recommandations précédentes ont été mises en œuvre.

Ces travaux approfondis constituent la base de la **déclaration d'assurance** que nous sommes tenus de fournir au Parlement européen et au Conseil, conformément au mandat qui nous a été conféré en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Budget de l'UE: une opinion favorable sur les comptes et sur les recettes

En ce qui concerne l'exercice 2023, nous avons émis une **«opinion favorable»** sur les comptes et sur les recettes de l'UE.

Budget de l'UE: une opinion défavorable sur les dépenses

En 2023, les **dépenses budgétaires de l'Union** se sont élevées, au total, à **191,2 milliards d'euros**, ce qui équivaut à 1,1 % du revenu national brut (RNB) cumulé des 27 États membres de l'UE.

En ce qui concerne l'exercice 2023, nous avons émis une **«opinion défavorable»** sur les dépenses de l'UE.

Niveau d'erreur estimatif: 5,6 % (dépenses du budget 2023)

Pour ce qui est de l'exercice 2023, nous avons estimé que le niveau d'erreur dans les dépenses budgétaires se situait **entre 4,4 % et 6,8 %**. Le point médian de cette fourchette, en d'autres termes le **«niveau d'erreur le plus probable»**, est plus élevé que celui de l'exercice précédent, passant de 4,2 % à 5,6 %.

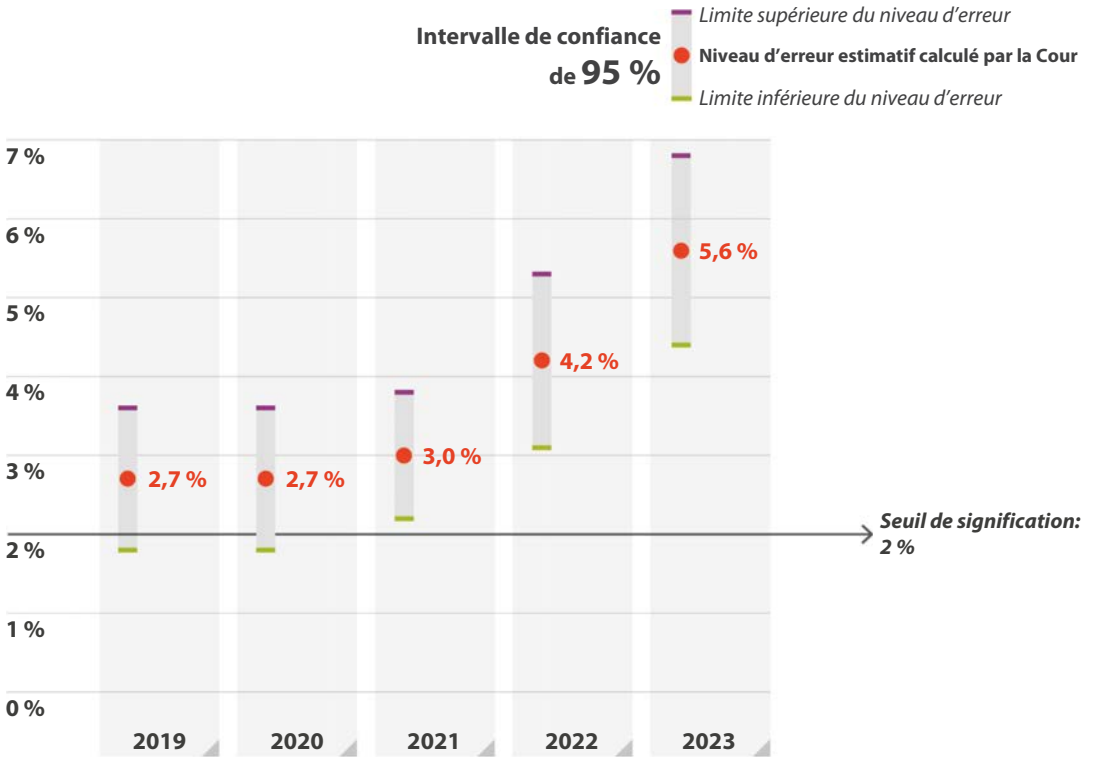

Sur la population d'opérations budgétaires de l'UE que nous avons examinées, 64,4 % présentent un niveau d'erreur significatif

Concernant l'exercice 2023, les **dépenses à haut risque** ont représenté **64,4 % de la population examinée** (contre 66 % pour l'exercice précédent). Selon nos estimations, **le niveau d'erreur pour les dépenses à haut risque** a atteint **7,9 %** (contre 6 % en 2022).

Les dépenses de l'UE sont de deux types, dont chacun présente un profil de risque différent:

- les ***dépenses à faible risque***, qui comprennent essentiellement des paiements fondés sur des droits, une partie des dépenses de fonctionnement telles que les rémunérations et pensions des agents de l'UE (rubrique «Administration publique européenne») et l'appui budgétaire à des pays tiers. Les paiements fondés sur des droits incluent, entre autres, les aides directes aux agriculteurs (rubrique «Ressources naturelles et environnement») et les actions de mobilité, notamment des étudiants (rubrique «Cohésion, résilience et valeurs»);

- les ***dépenses à haut risque, qui correspondent à des remboursements de coûts***. Elles consistent pour l'UE à rembourser (selon des règles complexes) les coûts éligibles supportés pour des activités elles aussi admissibles. Appartiennent notamment à cette catégorie les projets de recherche (rubrique «Marché unique, innovation et numérique»), les investissements dans le développement régional et rural (rubriques «Cohésion, résilience et valeurs» et «Ressources naturelles et environnement») et les projets d'aide au développement (rubrique «Voisinage et le monde»).

Le niveau d'erreur global est principalement imputable à la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs» du CFP

Pour ce qui est de l'exercice 2023, le niveau d'erreur global de 5,6 % était principalement imputable à la rubrique «**Cohésion, résilience et valeurs**» du CFP (3,5 points de pourcentage). Viennent ensuite les rubriques «**Ressources naturelles et environnement**» (0,8 point de pourcentage) et «**Voisinage et le monde**» (0,8 point de pourcentage).

Nous fournissons une estimation du niveau d'erreur pour chacune des rubriques du CFP suivantes: «Marché unique, innovation et numérique», «Cohésion, résilience et valeurs» et «Ressources naturelles et environnement».

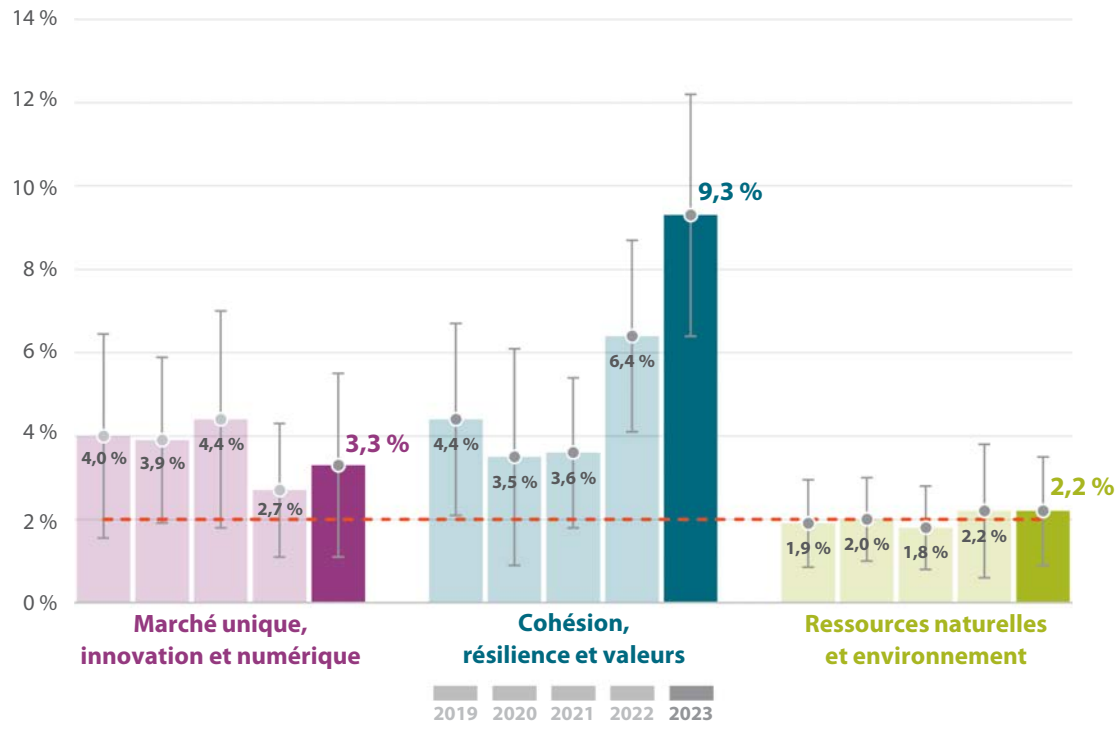

FRR: une opinion avec réserve sur les dépenses

En ce qui concerne 2023, nos travaux ont couvert pour la troisième fois les **dépenses au titre de la FRR**, pour lesquelles nous avons fourni une opinion distincte. Cette distinction reflète le fait que la FRR est un instrument temporaire, dont le mécanisme et le financement sont radicalement différents de ceux des dépenses budgétaires normales relevant du CFP. La population que nous avons examinée représentait un montant total de **53,5 milliards d'euros** et comprenait 23 décaissements.

Pour ce qui est de l'exercice 2023, nous avons émis une **opinion avec réserve** sur la légalité et la régularité des dépenses au titre de la FRR. Globalement, les informations probantes obtenues dans le cadre de nos travaux indiquent que 7 des 23 paiements ont fait l'objet de constatations quantitatives. Six de ces paiements présentaient un niveau d'erreur significatif. Nous avons aussi relevé des faiblesses dans la conception des jalons et des cibles, ainsi que des insuffisances persistantes dans les systèmes de contrôle et d'établissement de rapports des États membres

Cas de fraude présumée communiqués à l'OLAF et au Parquet européen

En notre qualité d'auditeur externe de l'UE, nous ne sommes pas mandatés pour enquêter sur les cas de fraude présumée. Par conséquent, nos audits ne sont pas spécifiquement conçus pour repérer les fraudes. Cependant, lorsque nos auditeurs détectent des cas dans lesquels ils suspectent une possible activité frauduleuse, nous sommes tenus de les signaler aux autorités compétentes.

En 2024, nous avons transmis à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) **19 cas de fraude présumée** décelés lors de nos travaux d'audit, **dont sept** ont également été signalés au Parquet européen.
En 2023, nous avions transmis à l'OLAF 20 cas de fraude présumée, dont six aussi au Parquet européen.
Notre rapport annuel sur le budget de l'UE donne davantage d'informations sur la nature des cas de fraude présumée et, si elles sont pertinentes ou disponibles, sur les recouvrements recommandés ultérieurement par l'OLAF.

FED: une opinion favorable sur les comptes et les recettes, une opinion défavorable sur les dépenses

Lancés en 1959, les Fonds européens de développement (FED) étaient, jusqu'à fin 2020, les principaux instruments utilisés par l'UE pour fournir une **aide à la coopération au développement** aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ils étaient financés par les États membres de l'UE et gérés **en dehors du budget de celle-ci** par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils continueront à faire l'objet d'une mise en œuvre et de rapports distincts jusqu'à leur clôture.

Dans le CFP 2021-2027, l'aide au développement en faveur des pays ACP et des PTOM est financée par le budget de l'UE.

En 2023, les dépenses au titre des FED se sont élevées à un montant total de **2,1 milliards d'euros**.

Nous avons émis une **«opinion favorable» sur les comptes des FED** et **sur leurs recettes**, comme les années précédentes, mais une **«opinion défavorable» sur leurs dépenses** de l'exercice 2023. Selon nos estimations, le niveau d'erreur pour les dépenses s'est établi à 8,9 % (contre 7,1 % pour l'exercice 2022).

Rapports annuels spécifiques sur les agences de l'UE

Les **agences de l'UE** sont des entités juridiques distinctes, créées afin d'exécuter des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement spécifiques qui aident les institutions de l'UE à élaborer et à mettre en œuvre des politiques. En tout, il existait 43 agences en 2023.

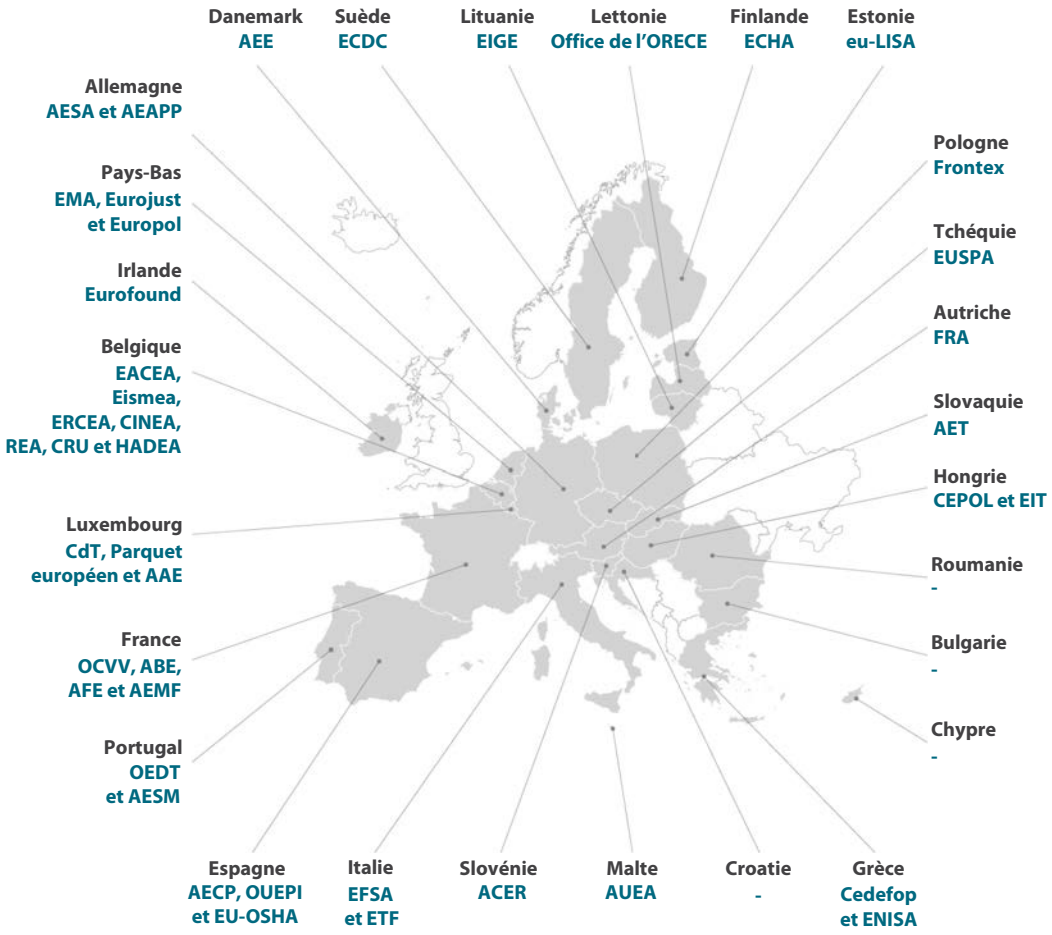

Opinion favorable pour la plupart des agences de l'UE

En 2023, le **budget total de l'ensemble des agences** relevant de notre mandat (à l'exclusion du Conseil de résolution unique) s'est élevé à **4,7 milliards d'euros**, soit 3 % du budget général de l'UE pour l'exercice concerné. En 2022, ces chiffres étaient respectivement de 4,5 milliards d'euros et de 3 %.

Globalement, notre audit sur les agences a confirmé les résultats dont nous avions fait état les années précédentes. Nous avons émis des «opinions favorables» sur les comptes des 43 agences contrôlées, ainsi que sur leurs recettes. Nous avons validé les paiements sous-jacents aux comptes de l'ensemble des agences, sauf pour l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), l'Autorité européenne du travail (AET), l'Agence pour la cybersécurité (ENISA) et l'Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA). Pour **ces quatre agences**, nous avons formulé des **opinions avec réserve** en raison des paiements irréguliers que nous avons détectés et qui concernaient principalement des irrégularités dans les procédures de marchés publics, l'exécution des contrats ou les subventions.

Nous avons également fait rapport sur les engagements éventuels du Conseil de résolution unique (CRU) découlant de l'exécution des tâches qui lui incombent en vertu du **règlement instituant le mécanisme de résolution unique** pour l'exercice 2023 et indiqué que nos observations à cet égard ne remettent pas en cause notre opinion sans réserve sur ses comptes.

Rapport annuel spécifique sur les entreprises communes pour l'exercice 2023

Les entreprises communes sont des partenariats conclus entre la Commission européenne et l'industrie, auxquels sont parfois associés le monde de la recherche, des organisations intergouvernementales ou des États participants. Leur principale mission est de favoriser la traduction des connaissances scientifiques en innovations de rupture commercialisables, dans le cadre d'une vision stratégique à laquelle souscrivent les partenaires.

En 2021, le Conseil a adopté de nouveaux règlements établissant 11 entreprises communes opérant dans la recherche et l'innovation, chargées de mettre en œuvre des actions au titre d'Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique, les programmes pluriannuels de la période 2021-2027 pour la recherche et l'innovation. Ces entreprises communes exécutent leurs programmes de recherche et d'innovation spécifiques dans les domaines des transports, de l'énergie, de la santé, des bio-industries, des technologies numériques clés, des systèmes de supercalcul et de réseaux intelligents, ainsi que de la cybersécurité.

Il existe 11 entreprises communes. Huit d'entre elles opéraient déjà dans le cadre du précédent programme (Horizon 2020) et poursuivent leur action dans celui des nouveaux programmes en tant qu'entités juridiques inédites, sous de nouveaux noms et avec des compétences révisées. S'y sont ajoutées **trois nouvelles entreprises communes**: «Réseaux et services intelligents» et «Santé mondiale», qui sont devenues financièrement autonomes en 2023 et ont pour la première fois fait l'objet d'un audit de la Cour pour ce même exercice, et le Centre de compétences européen en matière de cybersécurité, qui a acquis son autonomie financière l'année dernière et fera l'objet d'un premier audit de la Cour pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, une autre entreprise commune, «Fusion for Energy», est financée par Euratom et ses États membres. Elle a pour mission d'apporter la contribution de l'Europe au réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

Opinions favorables sur toutes les entreprises communes

En ce qui concerne l'exercice 2023, nous avons émis des «**opinions favorables**» sur les comptes, les recettes et les paiements des **10 entreprises communes opérant dans la recherche et l'innovation**, ainsi que sur ceux de l'entreprise commune «**Fusion for Energy**». Nous avons mis en évidence des faiblesses dans certains domaines comme la réalisation des objectifs de contribution des membres privés dans le cadre d'Horizon 2020 ou l'exécution budgétaire et, pour ce qui est du versement de subventions au titre d'Horizon 2020, des erreurs dans les déclarations de frais de personnel et d'équipement.

Notre opinion favorable sur les comptes relatifs à 2023 de l'entreprise commune **«Fusion for Energy»** était accompagnée d'un «**paragraphe d'observations**» destiné à attirer l'attention sur l'estimation actuelle de la contribution européenne au projet ITER (21,1 milliards d'euros). Ce montant repose toujours sur les valeurs intermédiaires et sur les hypothèses de coûts de 2016 et pourrait faire l'objet d'une révision importante une fois que la nouvelle base de référence et les nouvelles exigences du projet ITER auront été approuvées.

Aucune erreur significative pour les Écoles européennes

Nous avons publié notre rapport annuel sur notre **examen des comptes annuels consolidés** relatifs à 2023 des 13 **Écoles européennes**. Notre examen n'a pas révélé d'erreurs significatives dans les comptes.

Avis

Examen des propositions législatives de la Commission

En notre qualité d'auditeur externe indépendant de l'UE, nous contribuons à améliorer la gestion financière en formulant des avis sur les **propositions de texte législatif, nouveau ou révisé, faites par la Commission**. Le droit de l'UE impose de nous consulter pour toute proposition législative ayant un impact financier important. Les autres institutions peuvent aussi nous demander de formuler un avis sur des questions spécifiques. Tous nos avis sont présentés au Parlement européen et au Conseil.

En 2024, nous avons publié **trois avis de ce type**. Ils portaient sur l'établissement d'une facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, sur l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et sur l'évaluation, par la Commission, de la garantie pour l'action extérieure.

Journal de la Cour des comptes européenne

Chaque numéro du Journal de la Cour comprend des **articles** signés de collaborateurs internes ou extérieurs aux institutions de l'UE, qui traitent d'**un thème spécifique** abordé, le plus souvent, sous l'angle de l'audit.

En 2024, nous avons publié **deux numéros**, le premier intitulé «La politique industrielle de l'UE: la solution à plusieurs problèmes?» et l'autre, «Dispositions et pratiques en matière d'obligation de rendre compte et de transparence».

Conférences et séminaires

En 2024, nous avons également organisé, notamment, les conférences et séminaires suivants, ouverts aux personnes intéressées:

- une table ronde pour mesurer les progrès réalisés par l'UE dans la mise en œuvre des politiques relatives à l'IA;
- une conférence sur la transparence et la traçabilité des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience;
- une conférence, organisée en collaboration avec l'Initiative Robert Schuman de l'Université du Luxembourg, sur la manière d'amener les emprunteurs publics paneuropéens à rendre compte.

Séminaire 2024 de la Cour intitulé «Stratégie 2026-2030: la Cour face à un contexte européen en mutation»

Une fois par an, les membres de la Cour, le secrétaire général et les directeurs participent à un **séminaire de deux jours** pour examiner des questions importantes concernant la stratégie, les travaux et l'organisation à long terme de l'institution.

Au cours du **séminaire de la Cour** organisé en 2024 à Strasbourg, les membres ont essentiellement débattu des sujets suivants:

- les nouveaux mécanismes de mise en œuvre et la nouvelle structure budgétaire;
- le financement de la dette de l'UE;
- les enseignements tirés de la stratégie 2021-2025 de la Cour;
- la sécurité et la défense de l'UE;
- le futur élargissement de l'UE et le financement de la reconstruction de l'Ukraine.

Relations institutionnelles

Nous collaborons étroitement avec le **Parlement européen**, le **Conseil**, les **parlements nationaux/régionaux** et les **gouvernements des États membres**, étant donné que l'impact de nos travaux dépend dans une large mesure de l'utilisation qu'ils font de nos constatations d'audit et de nos recommandations.

Parlement européen

Le nombre total des interventions de la Cour a augmenté, passant à 172, contre 164 en 2023. Cette hausse est remarquable si l'on considère que du fait des élections européennes de juin 2024, les commissions parlementaires ont cessé leurs activités à la mi-avril pour les reprendre en septembre.

Les **commissions et organes du Parlement européen**, notamment la commission du contrôle budgétaire (CONT), invitent régulièrement les **membres et les équipes d'audit de la Cour** à présenter les résultats de nos travaux lors de leurs réunions.

En 2024, les membres de la Cour ont présenté, en tout, **10 rapports spéciaux et deux documents d'analyse** à la commission CONT. Ils ont également participé à **16 auditions publiques de la CONT dans le cadre de la décharge relative à l'exercice 2023**, dont une consacrée à la présentation de notre rapport annuel relatif à 2023 par Tony Murphy, Président de la Cour.

Les membres ont par ailleurs effectué **23 présentations de rapports spéciaux et de documents d'analyse** à 13 autres commissions du Parlement européen, parfois lors de réunions conjointes avec d'autres commissions intéressées.

En janvier 2024, la **conférence des présidents des commissions** a invité le président de la Cour à discuter des audits, planifiés ou en cours, dans le cadre de notre programme de travail pour 2024 et au delà, et à échanger des vues sur les thèmes d'audit potentiels pour le cycle de programmation 2025+. Le **président de la Cour, Tony Murphy**, a participé au mois d'avril à la **séance plénière du Parlement européen sur la décharge relative à l'exercice 2022**. En octobre, **Tony Murphy, accompagné de Jan Gregor**, le membre chargé du rapport annuel, a présenté le rapport annuel relatif à 2023 lors de la **session plénière du Parlement européen**.

Conseil de l'Union européenne

En 2024, le nombre total des interventions de la Cour a augmenté, passant à 98, contre 81 en 2023.

En règle générale, les instances préparatoires du Conseil se penchent sur tous nos rapports spéciaux juste après leur publication, mais pas nécessairement sur tous nos avis et documents d'analyse. En 2024, nous avons présenté **30 rapports spéciaux et un document d'analyse** devant 21 comités et groupes de travail du Conseil.

Toujours en 2024, des représentants de la Cour ont participé à 29 réunions consacrées à la décharge sur l'exécution du budget de l'UE pour les exercices 2022 et 2023.

En novembre 2024, Tony Murphy a rencontré des représentants du Coreper II, qui réunit les représentants permanents des États membres de l'UE, lors d'une réunion organisée par la présidence hongroise du Conseil. En décembre 2024, en compagnie de Jan Gregor, le membre chargé du rapport annuel, il a présenté le rapport annuel relatif à 2023 de la Cour au Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin).

Présidence du Conseil
Belgique (de janvier à juin 2024) et Hongrie (de juillet à décembre 2024)

Tony Murphy, Président de la Cour, ainsi qu'Annemie Turtelboom, la membre belge, ont rencontré des membres du gouvernement fédéral belge et du Conseil européen en janvier 2024. Les discussions ont porté sur les audits récents et à venir de la Cour ainsi que sur les priorités de la présidence belge de 2024. La visite à Bruxelles s'est achevée par une réunion fructueuse avec le président du Conseil, Charles Michel. Les discussions ont été centrées sur l'amélioration de la collaboration et sur la réaffirmation de notre engagement collectif en faveur de l'obligation de rendre compte et de la transparence dans le domaine de la gouvernance de l'UE.

Tony Murphy et Ildikó Gáll-Pelcz, la membre hongroise, ont effectué une visite officielle en Hongrie en avril 2024, dans la perspective de la future présidence hongroise du Conseil, qui a débuté le 1er juillet 2024. Ils ont notamment rencontré le ministre des affaires européennes, le président de l'Assemblée nationale, le ministre des finances et le président de l'institution supérieure de contrôle. Les discussions ont été axées sur les priorités de la présidence hongroise du Conseil et sur les travaux de la Cour.

Parlements nationaux/régionaux et gouvernements des États membres

Réunions avec les parlements nationaux/régionaux

En 2024, les membres et des agents de la Cour ont présenté nos travaux aux **parlements nationaux/régionaux de 24 États membres lors de 119 réunions**, organisées pour la plupart avec des commissions chargées du budget, des affaires financières et/ou de l'audit, ou encore des affaires européennes.

Réunions avec les gouvernements des États membres

En 2024, les membres et le management de la Cour ont présenté nos travaux lors de **189 réunions avec les gouvernements et organismes publics de 23 États membres**. La plupart des réunions ont eu lieu avec les ministres/ministères des finances.

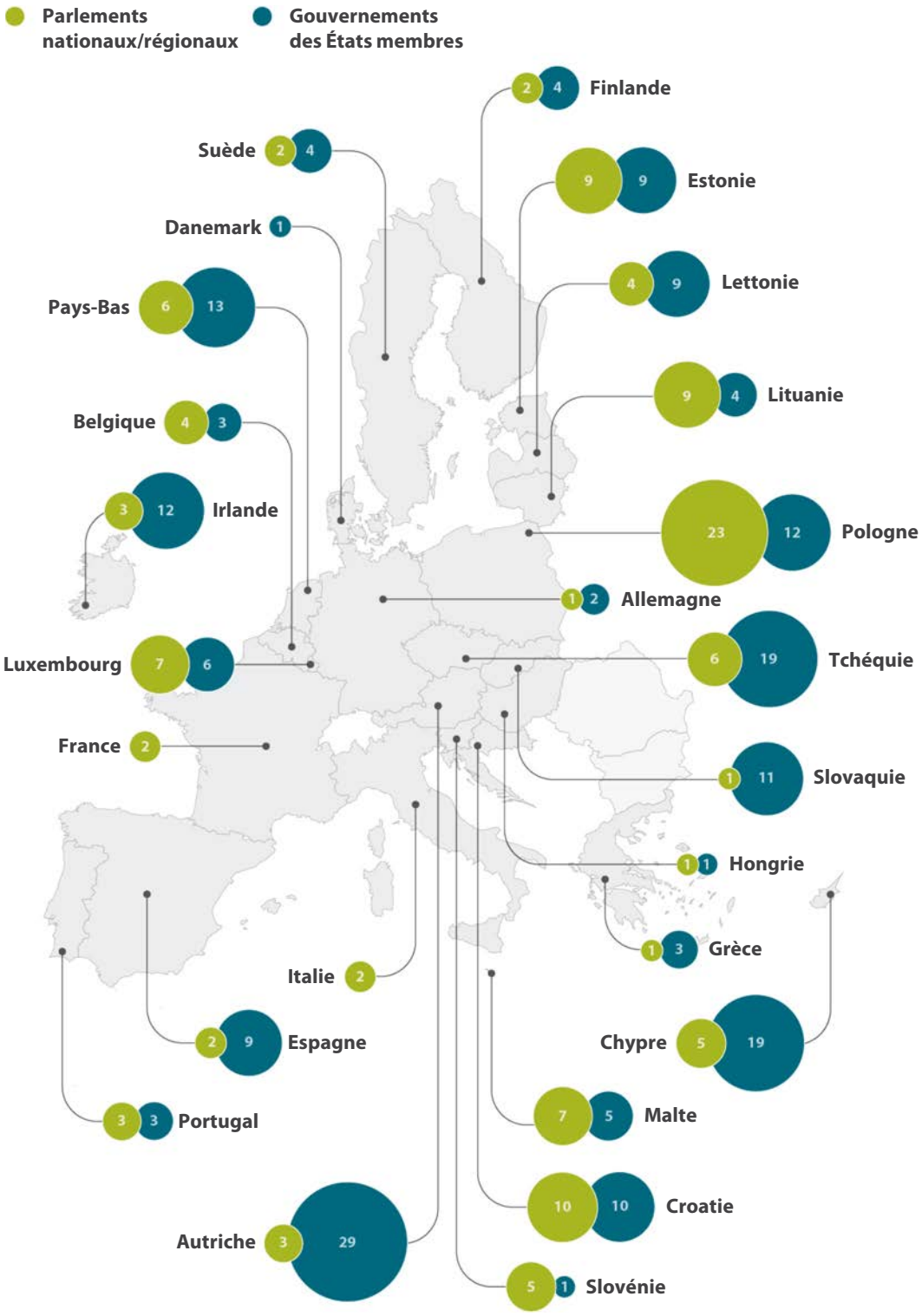
Parlements nationaux/régionaux
Gouvernements des États membres
Finlande 2 4
Suède 2 4
Estonie 9 9
Danemark 1
Lettonie 4 9
Pays-Bas 6 13
Lituanie 9 4
Belgique 4 3
Irlande 3 12
Pologne 23 12
Allemagne 1 2
Luxembourg 7 6
Tchéquie 6 19
France 2
Slovaquie 1 11
Hongrie 1 1
Grèce 1 3
Italie 2
Chypre 5 19
Espagne 2 9
Malte 7 5
Portugal 3 3
Croatie 10 10
Autriche 3 29
Slovénie 5 1

Commission européenne

Les membres de la Cour et les commissaires entretiennent des contacts bilatéraux réguliers à propos des activités d'audit/d'analyse prévues et en cours. Ces réunions sont l'occasion de faire le point de la situation et de réfléchir à la manière de renforcer davantage notre coopération. Les membres et les commissaires se réunissent en outre régulièrement pour discuter de sujets d'intérêt commun dans différentes configurations.

Coopération avec les autres institutions supérieures de contrôle

Comité de contact des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne

Nous coopérons avec les institutions supérieures de contrôle (ISC) des 27 États membres de l'UE, principalement dans le cadre du **comité de contact des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne**. Ce forum facilite le dialogue et les échanges entre les ISC des États membres et la Cour.

Nous avons poursuivi, dans le cadre de l'«EU Network Audit», notre coopération en matière d'audit sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ainsi que sur l'énergie, ce qui a facilité l'organisation de précieux échanges entre pairs pour les auditeurs de la Cour.

En outre, nous avons lancé avec trois autres ISC un projet pilote intégrant l'IA pour un échantillon de rapports relatifs à l'énergie.

Réunion annuelle de 2024

La **réunion annuelle** du comité de contact a rassemblé les présidents des ISC de l'UE à Paphos, à Chypre, en octobre 2024. Les discussions ont essentiellement porté sur les défis et les perspectives en matière de migration ainsi que sur des questions d'audit y afférentes.

ISC des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE

Nous apportons également notre soutien aux **ISC des pays candidats à l'adhésion à l'UE** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie et Ukraine) **et des pays candidats potentiels** (Kosovo[1]).

En 2024, nous avons continué de soutenir le réseau des ISC des pays candidats et des pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE et avons entamé des discussions avec d'autres partenaires extérieurs concernant l'élaboration d'un nouveau plan de travail du réseau, qui devrait débuter en 2026.

[1] Cette dénomination est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur la situation relative au Kosovo (résolution 1244(1999) du Conseil de sécurité des Nations unies) ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la question de la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo du 22 juillet 2010.

Intosai

En 2024, nous avons continué à participer activement aux activités de l'**Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Intosai)**. En sa qualité de présidente de la commission des normes professionnelles (PSC), la Cour a clôturé les préparatifs en vue de la mise en œuvre du plan de développement stratégique de ladite commission pour la période 2023-2028. La mise en œuvre de ce dernier, qui sera au centre de nos travaux jusqu'en 2028, implique plusieurs mesures visant clarifier et à convertir au numérique les prises de position de l'Intosai. Nous avons pris la tête de l'un des cinq projets de plan de développement stratégique, à savoir celui qui vise à améliorer l'accessibilité du cadre international des prises de position professionnelles.

En 2024, la Cour, en tant que présidente de la PSC, a organisé deux réunions de son comité de pilotage – notre principal organe de coordination et d'élaboration des politiques. Nous avons aussi pris part aux sous-commissions de la PSC ainsi qu'aux activités et aux projets d'autres **organes de travail de l'Intosai**, entre autres sur l'audit environnemental, sur la stabilité financière et économique, ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques. Nous avons également contribué aux travaux du groupe d'experts du comité de surveillance sur les questions émergentes (SCEI).

En tant qu'observateur permanent aux réunions du forum pour les prises de position professionnelles de l'Intosai, la Cour suit de près les délibérations et fournit des conseils et d'autres contributions, le cas échéant.

En sa qualité de présidente de la PSC, la Cour est également membre du comité directeur de l'Intosai depuis le dernier congrès (novembre 2022).

Eurosai

Nous avons également participé activement aux activités de l'**Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (Eurosai)**, le groupe régional européen de l'Intosai, notamment aux activités de ses groupes de travail sur l'audit environnemental, sur le contrôle des fonds alloués pour faire face aux désastres et aux catastrophes et sur les technologies de l'information, ainsi qu'à des projets dans les domaines de la résilience et de la préparation, de l'intelligence artificielle, du changement climatique et de l'appui technique à l'Ukraine.

Nous avons le statut d'observateur au sein du comité directeur de l'Eurosai depuis le dernier congrès (mai 2024).

Notre management

Les membres

Composée d'un membre par État membre, la Cour des comptes européenne agit **en collège**. Le Conseil nomme chaque membre, sur proposition du gouvernement national concerné et après consultation du Parlement européen. Nous ne jouons aucun rôle dans la procédure de désignation ou de nomination de nos membres.

Nos membres sont nommés pour un **mandat renouvelable de six ans**. Ils exercent leurs fonctions en **pleine indépendance** et dans l'intérêt général de l'UE. Lors de leur entrée en fonction, ils prennent un engagement solennel en ce sens devant la Cour de justice de l'Union européenne.

En 2024, le Conseil a nommé un nouveau membre portugais, João Leão, et un nouveau membre espagnol, Alejandro Blanco Fernández (tous deux à partir du 1er mars), un nouveau membre italien, Carlo Alberto Manfredi Selvaggi (à compter du 1er mai), un nouveau membre finlandais, Petri Sarvamaa, et un nouveau membre suédois, Hans Lindblad (tous deux à dater du 1er juin). Par ailleurs, le Conseil a reconduit dans leurs fonctions, pour une période supplémentaire de six ans, le membre irlandais, Tony Murphy, et la membre danoise, Bettina Jakobsen (à compter du 1er mars dernier), ainsi que la membre belge, Annemie Turtelboom (à partir du 1er mai dernier).

La proposition de nomination d'une nouvelle membre bulgare, Iliana Ivanova, a été approuvée par le Conseil à la mi-décembre 2024.

Le collège s'est réuni à 24 reprises en 2024. Le taux de participation à ces réunions s'établit à 90,1 %. Les membres ont également pris part aux réunions des chambres et des comités (voir ***Chambres d'audit et comités***).

Le président

Le président est responsable de la stratégie de l'institution, de la programmation, de la gestion de la performance, de la communication et des relations avec les médias, des relations institutionnelles, des affaires juridiques et de l'audit interne. Le président représente également la Cour dans ses relations avec l'extérieur.

Les membres désignent parmi eux le **président** de la Cour pour un mandat renouvelable de trois ans. La personne élue assume alors le rôle de *primus inter pares* (premier parmi ses pairs), préside les réunions du collège et veille à l'application des décisions de celui-ci.

Tony Murphy a été élu président en octobre 2022.

Président

Tony MURPHY

Chambre I

Utilisation durable des ressources naturelles

(Doyenne) **Joëlle ELVINGER**

Nikolaos MILIONIS

Klaus-Heiner LEHNE

Iliana IVANOVA

Keit PENTUS-ROSIMANNUS

João LEÃO

Chambre II

Investissements en faveur de la cohésion, de la croissance et de l'inclusion

(Doyenne) **Annemie TURTELBOOM**

François-Roger CAZALA

Stef BLOK

Alejandro BLANCO FERNÁNDEZ

Carlo Alberto MANFREDI SELVAGGI

Chambre III

Action extérieure, sécurité et justice

(Doyenne) **Bettina JAKOBSEN**

Viorel ȘTEFAN

Marek OPIOŁA

George Marius HYZLER

Laima Liucija ANDRIKIENĖ

Chambre IV

Réglementation des marchés et économie concurrentielle

(Doyen) **Mihails KOZLOVS**

Ivana MALETIĆ

Petri SARVAMAA

Hans LINDBLAD

Chambre V

Financement et administration de l'Union

(Doyen) **Jan GREGOR**

Ildikó GÁLL-PELCZ

Jorg Kristijan PETROVIČ

Lefteris CHRISTOFOROU

Katarína KASZASOVÁ

Membre responsable du **contrôle qualité de l'audit**

Helga BERGER

Remarque: situation en février 2025.

Chambres d’audit et comités

Les membres sont affectés à l’une des **cinq chambres d’audit**, qui adoptent la plupart de nos rapports d’audit, avis et documents d’analyse au nom du collège. Les chambres d’audit répartissent leurs activités entre les membres qui en font partie. Chaque membre rend compte à la chambre, ainsi qu’au collège, des activités d’audit dont il a la charge. Les travaux d’audit sont effectués par des auditeurs professionnels travaillant au sein des directions des chambres d’audit.

Les membres de chaque chambre d’audit élisent un doyen pour une période de deux ans, renouvelable. En 2024, les **doyens de nos cinq chambres d’audit** étaient Joëlle Elvinger, Annemie Turtelboom, Bettina Jakobsen, Mihails Kozlovs et Jan Gregor.

Le **comité chargé du contrôle qualité de l’audit (AQCC)** est compétent en ce qui concerne les politiques, les normes et la méthodologie d’audit de la Cour, ainsi que le soutien à l’audit, le développement de l’audit et le contrôle de la qualité de l’audit au sein de l’institution. Il est composé d’un membre de chaque chambre d’audit et est présidé par Helga Berger depuis le 1er mars 2024.

Le comité administratif et, le cas échéant, le collège des membres, tous deux dirigés par le président de la Cour, arrêtent des décisions sur des questions stratégiques et administratives plus larges. Le comité administratif est composé du président, des doyens des chambres, du président du comité chargé du contrôle qualité de l’audit et du membre chargé des relations institutionnelles (Keit Pentus-Rosimannus depuis le 5 décembre).

En 2024, les chambres se sont réunies à 111 reprises, le comité administratif s’est réuni à 14 reprises et le comité chargé du contrôle qualité de l’audit, à 10 reprises, avec des **taux de participation** s’établissant respectivement à 90,8 %, 92,1 % et 88,4 %.

Parmi les autres comités figurent le **comité d’éthique** (présidé par George Marius Hyzler), le **comité d’audit interne** (présidé par François-Roger Cazala depuis le 1er juillet), le comité des arts (présidé par Nikolaos Milionis) et le comité de rédaction (présidé par Alejandro Blanco Fernández depuis le 8 octobre).

Notre encadrement supérieur comprend le **secrétaire général** et les **directeurs**. En tout, la Cour comporte dix directions: cinq sont rattachées aux chambres d’audit, une au comité chargé du contrôle qualité de l’audit, une à la présidence et trois au secrétariat général.

Mariusz POMIEŃSKI
Directeur
Chambre I

Geoffrey SIMPSON
Directeur
Chambre II

Gerhard ROSS
Directeur
Présidence

Pilar CALVO FUENTES
Directrice
Direction Activités linguistiques et édition

Bertrand ALBUGUES
Directeur
Chambre III

Veronica ARDELEAN
Directrice
Ressources humaines, finances et services généraux

Zacharias KOLIAS
Secrétaire général

Martin WEBER
Directeur
Chambre IV

Ioanna METAXOPOULOU
Directrice
Comité chargé du contrôle qualité de l'audit

Marco BARROS LOURENÇO
Directeur
Information, environnement de travail et innovation

Alejandro BALLESTER GALLARDO
Directeur
Chambre V

Remarque: situation en février 2025.

Mesure de la performance

Nous appliquons un ensemble d'**indicateurs de performance clés** (IPC) afin d'informer le management des progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation de nos objectifs stratégiques, de faciliter la prise de décision et de fournir des informations sur la performance de la Cour à nos parties prenantes institutionnelles. Nous avons mis à jour les ICP afin de soutenir notre stratégie 2021-2025, et nous les réexaminerons aux fins de notre nouvelle stratégie 2026-2030. Les IPC donnent un aperçu général de notre performance en tant qu'organisation en ce qui concerne la diffusion, l'impact et la perception de nos travaux, et couvrent les aspects suivants:

- nombre de rapports publiés;
- présence dans les médias;
- impact et perception de nos travaux (réactions des parties prenantes);
- interventions de la Cour devant d'autres institutions de l'UE, des parlements nationaux/régionaux et des gouvernements des États membres ainsi que lors d'activités internationales;
- mise en œuvre des recommandations de la Cour.

32 rapports publiés en 2024

En 2024, nous avons publié 32 rapports, dont 28 rapports spéciaux et quatre documents d'analyse.

Présence dans les médias

Notre présence dans les médias traditionnels a été renforcée

Notre présence dans les médias traditionnels a été renforcée en 2024, avec plus de **24 000 articles de presse** publiés en ligne concernant nos rapports d'audit, d'autres publications ou la Cour en général, ce qui confirme la tendance à la hausse observée ces dernières années en matière de couverture médiatique (22 000 articles en 2023 et 20 000 en 2022). Le nombre de **messages postés sur les médias sociaux** a diminué (près de **48 000**, contre 54 000 environ en 2023), mais il importe de noter que les campagnes lancées à l'aide de bots peuvent influer sur nos chiffres concernant les médias sociaux et fausser la comparaison entre deux années.

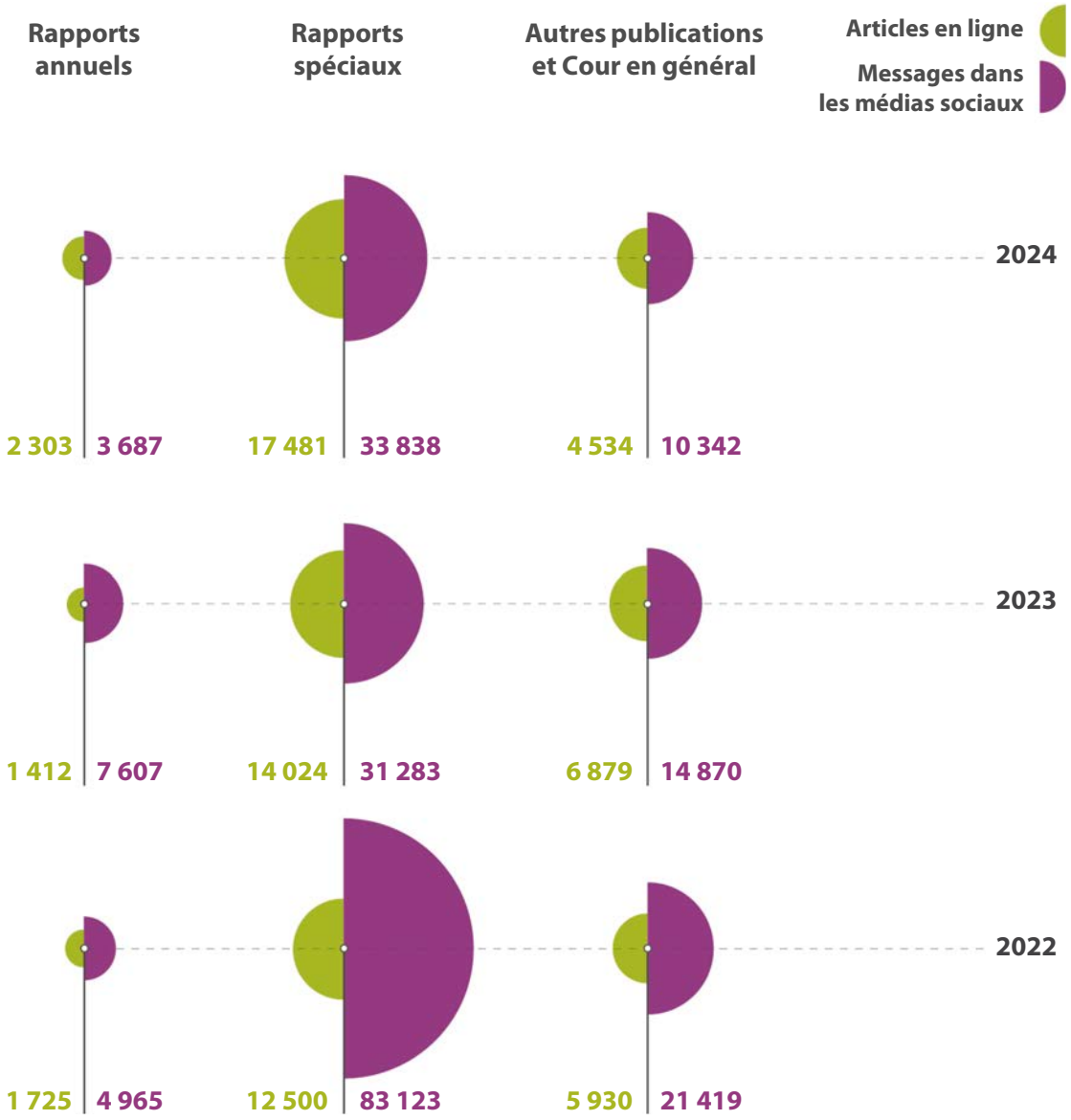

La couverture médiatique varie considérablement selon le sujet et la complexité des rapports. Des facteurs externes, comme un événement ou une avancée politique majeurs, peuvent également influer sur l'intérêt que portent les médias à nos publications. En outre, dans les situations d'urgence, telle que la pandémie ou la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les médias focalisent leur attention sur les questions liées à la crise.

Interaction croissante avec la presse

Depuis 2020, nous assurons la promotion de nos publications de manière virtuelle, ce qui nous a permis d'accroître nos contacts avec les journalistes d'organes de presse nationaux des États membres de l'UE.

En 2024, nous avons publié **44 communiqués de presse** dans 24 langues de l'UE, ainsi que diverses notes d'information, avis aux médias et déclarations audio («prêtes à l'emploi») dans certaines langues. Nous avons également accordé près d'une **centaine d'interviews** à de grands médias dans toute l'Europe, assurant ainsi une présence à la radio, à la télévision et dans la presse écrite. Nous avons aussi organisé **20 points presse en ligne** et 14 autres ciblant un pays en particulier pour le rapport annuel. L'un de ces points presse portait sur l'avenir des voitures en Europe, et nous avons pu présenter quatre de nos rapports publiés précédemment sur le sujet selon des perspectives différentes. Cet événement a fait l'objet d'une couverture médiatique étendue et durable, ce qui prouve qu'il est judicieux de fonder la communication sur des messages transversaux en nous appuyant sur nos travaux d'audit. Au total, ces points presse ont attiré 876 journalistes, représentant pour la plupart de grands médias nationaux des États membres de l'UE.

Plus de 780 000 visites sur le site internet de la Cour

En 2023, nous avons lancé notre nouveau site internet. En 2024, nous y avons enregistré plus de **780 000** visites, **1 295 025 consultations uniques de pages et 56 440 téléchargements**.

2024: un nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux toujours en hausse

À la fin de 2024, nos quatre principaux comptes sur les réseaux sociaux (X, LinkedIn, Facebook et Instagram) avaient attiré plus de **61 500 abonnés** (contre 55 500 en 2023 et 49 500 en 2022). La première édition d'une rubrique mensuelle d'informations actualisées sur LinkedIn (*ECA Insights*), qui apporte un regard neuf sur nos rapports récents et donne un aperçu des audits à venir, a été publiée le 15 novembre 2024 et avait touché plus de 8 500 abonnés à la fin de cette même année.

Impact et perception de nos travaux

89 % des personnes ayant répondu à nos enquêtes jugent nos rapports utiles à leurs travaux

Nous évaluons **l'incidence probable et l'utilité de nos travaux** en nous fondant sur la perception qu'en ont les lecteurs de nos rapports au Parlement européen, au Conseil et à la Commission, mais aussi dans les agences de l'UE, les représentations permanentes, les organismes et les ISC des États membres, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire, les médias ainsi que d'autres parties.

Depuis 2018, nous utilisons des questionnaires électroniques anonymisés pour demander à nos lecteurs d'**évaluer la qualité d'un certain nombre de rapports** et de formuler des suggestions d'ordre général concernant nos travaux.

En 2024, **89 %** des répondants considéraient que nos rapports étaient utiles à leurs travaux, et **82 %** étaient d'avis qu'ils avaient une incidence. Ces résultats sont meilleurs que ceux de 2023 (respectivement 85 % et 78 %).

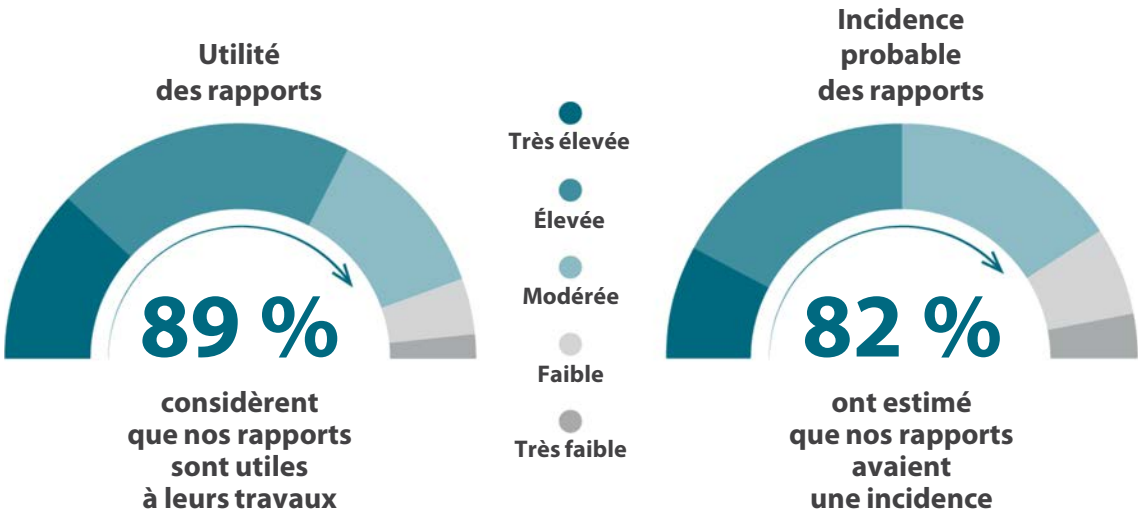

Interventions de la Cour devant d'autres institutions de l'UE, des parlements nationaux/régionaux et des gouvernements des États membres ainsi que lors d'activités internationales

Nos échanges avec nos parties prenantes ont atteint un nouveau record

Globalement, nos échanges avec nos parties prenantes européennes et internationales ont atteint un nouveau record en 2024. Nous avons présenté les résultats de nos travaux à l'occasion de **578 réunions** avec des commissions du Parlement européen, des instances préparatoires du Conseil, des parlements nationaux/régionaux et des gouvernements des États membres (contre 456 en 2023 et 437 en 2022).

De surcroît, nous avons participé à **259 activités internationales**, dont des activités des organisations internationales de contrôle des finances publiques, comme l'Intosai et l'Eurosai, ainsi que des événements bilatéraux avec d'autres ISC, des conférences, des réunions et des activités ciblant un public plus large (contre 221 en 2023 et 178 en 2022).

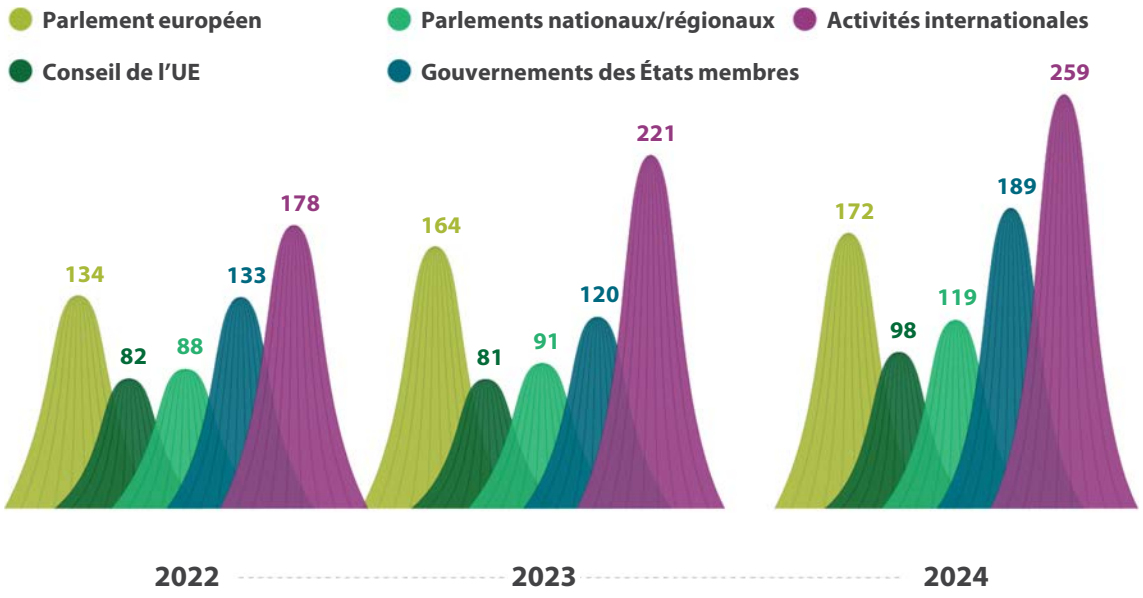

Mise en œuvre des recommandations de la Cour

Nos recommandations de 2020 ont presque toutes été mises en œuvre au moins à certains égards

Nous mesurons la mise en œuvre de nos recommandations sur la base du **suivi assuré par nos auditeurs**. Pour ce qui est de l'exercice 2024, nous nous sommes intéressés aux recommandations adressées à la Commission et à d'autres institutions formulées dans les rapports publiés en 2020.

Notre analyse a montré que, sur les **recommandations** ayant fait l'objet d'un suivi, **93 %** des **19** recommandations du **rapport annuel relatif à 2020** et **88 %** des **186** recommandations des **rapports spéciaux publiés en 2020** ont été mises en œuvre, que ce soit intégralement, à pratiquement tous égards ou à certains égards.

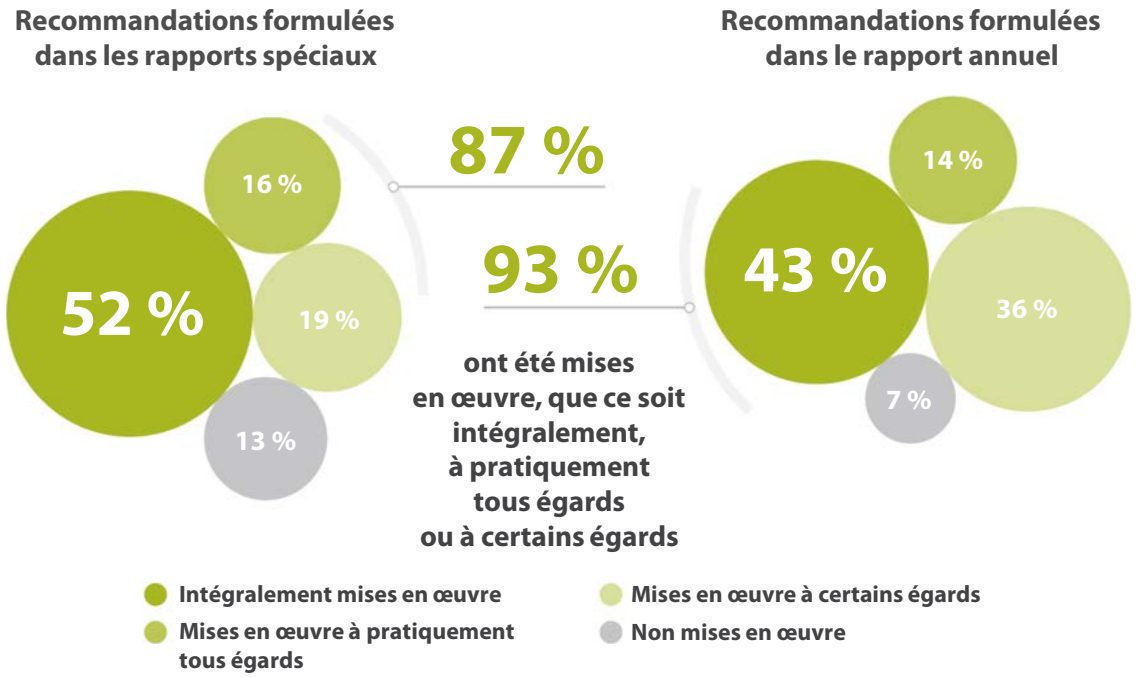

Notre personnel

Affectation du personnel

Fin 2024, le tableau des effectifs de notre institution comportait **882 emplois permanents et temporaires**[2] (comme en 2023). Sur ce nombre, 558 emplois étaient affectés aux chambres d'audit, dont 104 aux cabinets des membres. La Présidence comprend le président et son cabinet, la direction de la Présidence, le service juridique ainsi que le service d'audit interne.

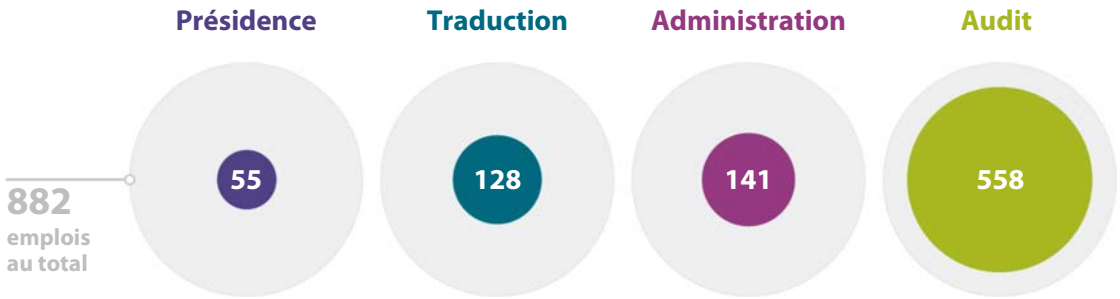

À la fin de l'année, nous employions en outre **84 agents contractuels** et **26 experts nationaux détachés** (contre respectivement 86 et 26 en 2023).

Recrutements

Notre politique de recrutement suit les conditions d'emploi et les principes généraux des institutions de l'UE. **Les formations et les parcours professionnels** de nos agents **sont par ailleurs très variés**.

En 2024, nous avons recruté **104 nouveaux agents** (contre 95 en 2023), à savoir 40 fonctionnaires, 31 agents temporaires, 22 agents contractuels et 11 experts nationaux détachés. Dans un esprit de solidarité, d'apprentissage mutuel et de coopération, nous avons accueilli quatre nouveaux **experts nationaux ukrainiens**. Nous avons également proposé **64 stages** (comme en 2023) accessibles à des diplômés universitaires, d'une durée de trois à cinq mois. Sur les 64 stagiaires, 59 ont été rémunérés par la Cour et cinq, par leur État membre d'origine.

[2] Y compris des emplois temporairement vacants.

Le personnel de la Cour, par tranche d'âge

Les trois quarts (76 %) de nos agents en activité à la fin de 2024 avaient **entre 40 et 59 ans**, une proportion égale à celle de 2023.

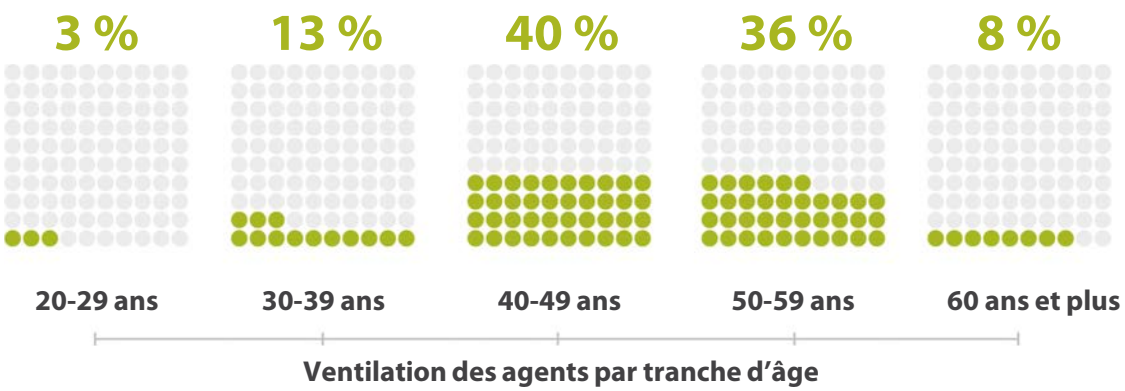

Ventilation des agents par tranche d'âge

Parmi nos **managers**, **72 %** étaient âgés de **50 ans ou plus** (contre 73 % en 2023). Cela signifie qu'un renouvellement d'une grande partie de notre personnel d'encadrement est à prévoir dans les cinq à dix prochaines années.

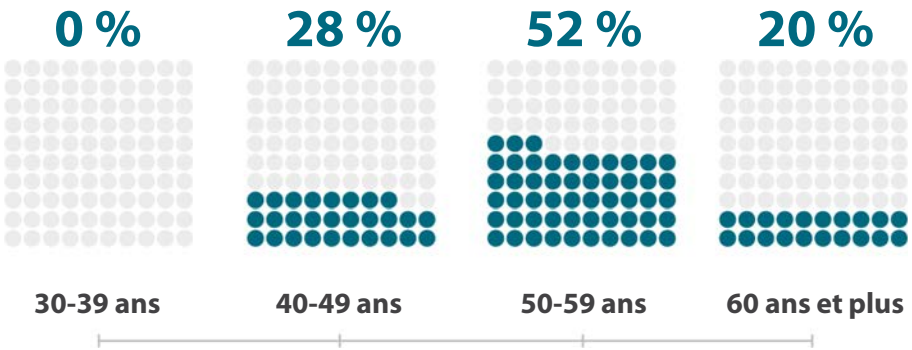

Ventilation des agents par tranche d'âge

Égalité des chances

Globalement, nous employons actuellement **des femmes et des hommes en proportions à peu près égales**.

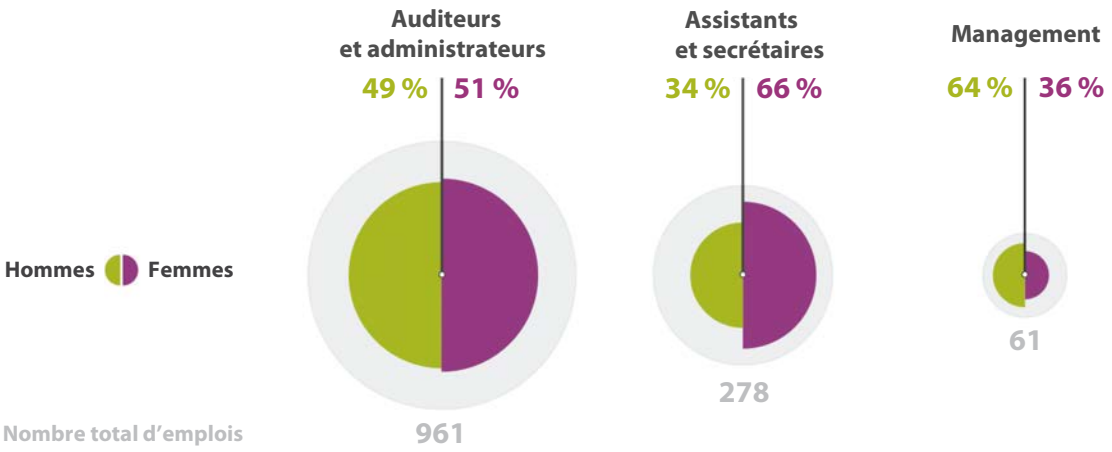

Nous avons à cœur d'offrir des **perspectives de carrière équivalentes** à l'ensemble de nos agents, à tous les niveaux de l'organisation. Nous employons des femmes et des hommes en proportions égales, et le pourcentage de femmes occupant un poste de directeur ou de manager principal a augmenté ces dernières années, de 33 % en 2020 à 36 % en 2024.

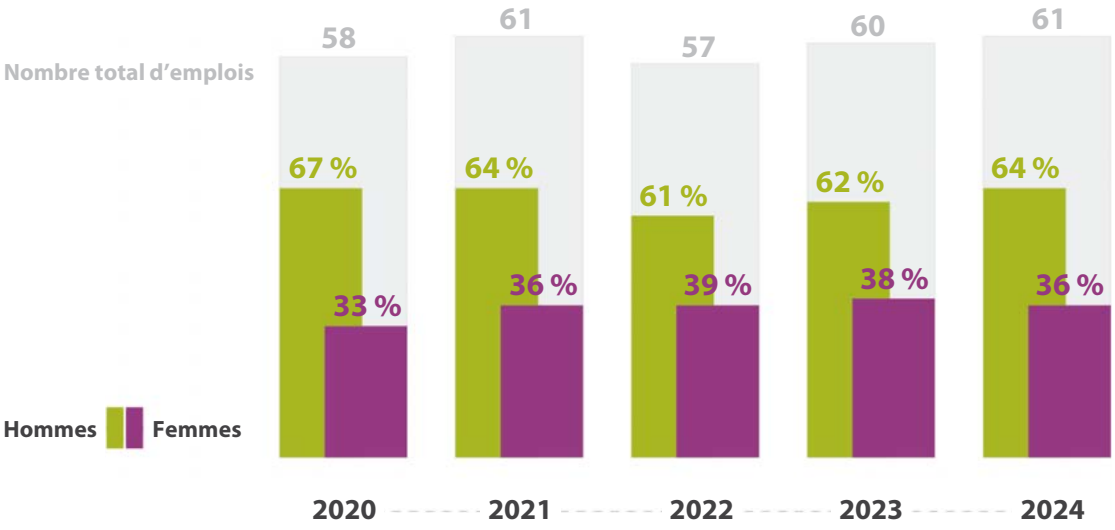

La proportion de femmes occupant un poste de manager principal à l'audit est de **44 %** (contre 50 % en 2023), ce qui est supérieur à l'objectif de 40 % fixé pour 2027. En ce qui concerne les agents exerçant des fonctions de chef de mission, 40 % sont des femmes.

De même, nous restons déterminés à garantir l'**équilibre géographique au sein de nos effectifs** et suivons de près la **répartition géographique de notre personnel d'encadrement**.

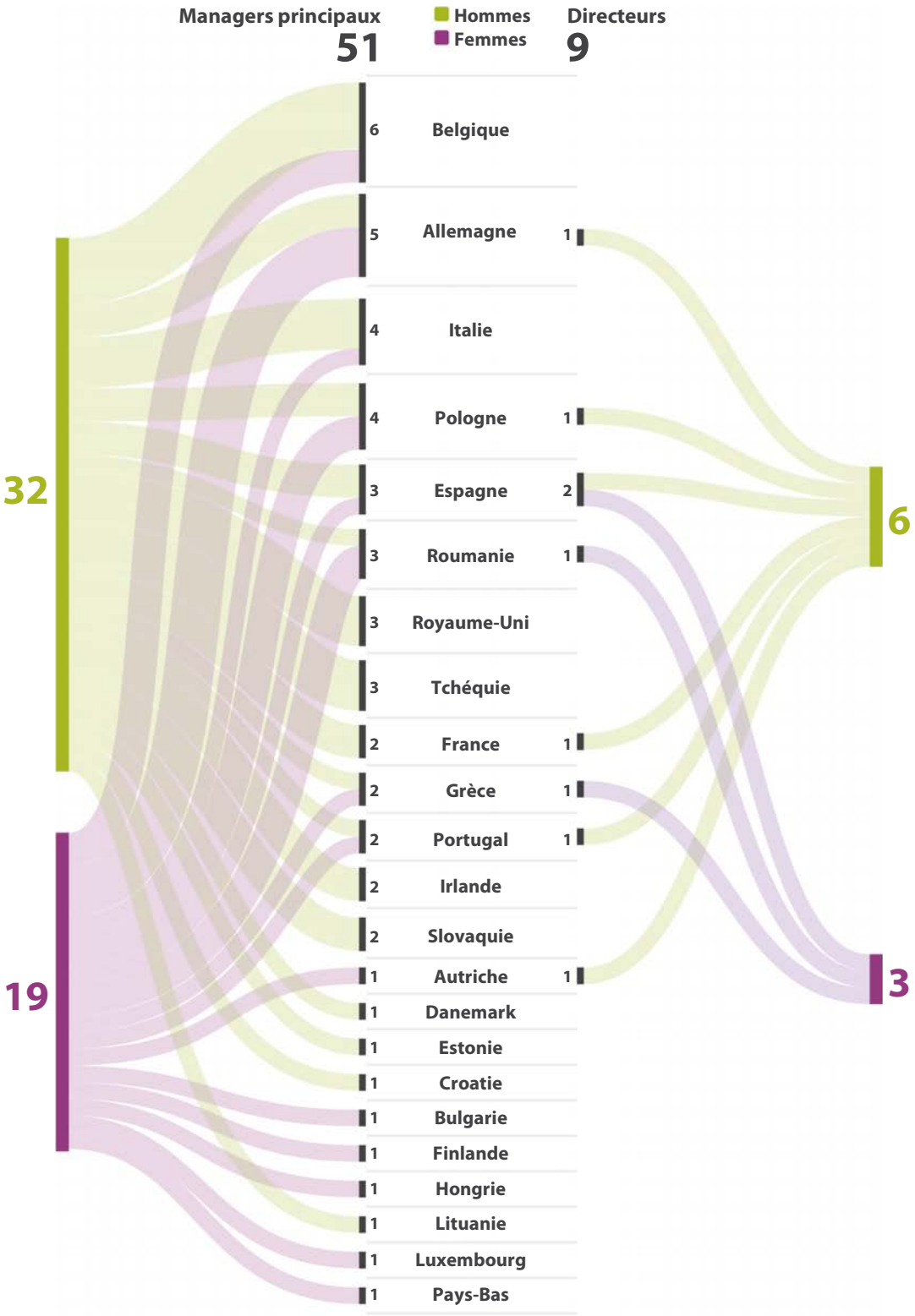

Conformément au plan d'action de la Cour en matière de diversité et d'inclusion pour 2021-2025, nous avons publié le troisième rapport annuel sur la diversité et l'inclusion (relatif à 2023), consacré plus particulièrement au handicap. En décembre 2024, nous avons adopté une feuille de route pour un lieu de travail plus inclusif pour les personnes avec handicap. Entre autres mesures, la feuille de route prévoit de nouveaux programmes d'action positive à l'intention des stagiaires et des agents contractuels en situation de handicap. L'objectif est de progresser dans l'inclusion des personnes handicapées au sein de notre personnel, conformément aux recommandations formulées dans notre rapport spécial 20/2023 intitulé «L'Union européenne et le soutien aux personnes handicapées – Peu d'effets concrets»

Éthique

Les lignes directrices de la Cour en matière d'éthique sont fondées sur les **valeurs** d'indépendance, d'intégrité, d'objectivité, de transparence et de professionnalisme. La Cour approuve les exigences énoncées dans le code déontologique de l'Intosai (à savoir, la norme ISSAI 130) et les a intégrées dans ses lignes directrices en matière d'éthique applicables à l'ensemble de ses membres et agents.

Le comité d'éthique de la Cour examine les questions relatives à l'éthique pertinentes, y compris les activités extérieures des membres, afin de veiller au respect des normes de l'institution. Il se compose de trois membres nommés par le collège, dont deux membres de la Cour et une personnalité extérieure choisie pour ses compétences et ses qualités professionnelles. Ce comité s'est réuni à six reprises en 2024.

En mai 2024, la Cour a signé avec sept autres institutions de l'UE un accord visant à créer un nouvel organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques. Cet organe aura pour rôle de renforcer l'intégrité, la transparence et l'obligation de rendre compte lors de la prise de décision dans l'Union. Il élaborera des normes minimales communes en matière d'éthique et publiera des rapports sur leur mise en œuvre, favorisant ainsi une culture de l'éthique au sein de l'UE. Cette initiative s'appuie sur les recommandations de la Cour invitant à améliorer les cadres éthiques et à encourager la collaboration entre les institutions afin d'échanger les bonnes pratiques et de mieux faire connaître les normes éthiques.

Soutien à l'audit

Transformation numérique de l'audit

En renforçant l'intégration et l'interopérabilité de ses systèmes actuels, la Cour continue d'accroître l'efficience de ses processus d'audit. Dans le cadre de son plan de développement pour une meilleure exploitation des technologies dans l'audit, elle a également progressé dans la mise en œuvre d'activités liées à l'audit informatique, à la science des données avancées et à l'automatisation. La Cour a également poursuivi ses efforts d'innovation en 2024, en étudiant attentivement de quelle manière l'intelligence artificielle peut servir aux travaux d'audit.

Dialogue par voie numérique avec les parties prenantes

Le projet de développement d'une **nouvelle application destinée à remplacer notre système actuel de gestion des parties prenantes** s'est poursuivi tout au long de 2024 et devrait être achevé en 2025.

Le **studio audiovisuel de la Cour** a intensifié ses activités. Il produit principalement des points de presse, mais aussi des vidéos dans lesquelles des membres de la Cour assurent la promotion de publications de l'institution, ainsi que du matériel audiovisuel de sensibilisation et d'information à usage interne.

Intégration numérique et automatisation

L'**interconnexion des systèmes d'information pour l'audit** s'est poursuivie, afin d'améliorer l'interopérabilité entre les systèmes existants et de proposer une meilleure expérience utilisateur. Parmi ceux-ci figurent les outils de documentation des travaux d'audit ainsi que notre système de gestion des audits. La direction du contrôle qualité de l'audit, avec le soutien d'autres services, a étudié les solutions possibles pour disposer d'un système intégré de documentation et de gestion de l'audit couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'audit. Des outils comme DORA (*Document Reading Assistance*), qui facilitent et accélèrent les examens documentaires, ont aussi été mis en place. Dans l'entrepôt de données de la Cour (notre outil de collecte, de stockage, de transformation, de combinaison et de gestion de données structurées), le nombre de rapports permettant la visualisation et le suivi interactifs des données a augmenté.

Nous avons modernisé nos **technologies et services mobiles**. Une refonte majeure de l'infrastructure de la Cour en matière de gestion des identités et des accès a été réalisée.

Services en matière de science des données avancées et audit informatique

L'**équipe DATA** (pour *Data and Technology for Audit*) a continué à s'acquitter de ses tâches, définies dans le plan de développement pour une meilleure exploitation des technologies à l'appui des objectifs d'audit de la Cour. **Des spécialistes en sciences des données et des auditeurs spécialisés dans l'audit informatique** ont collaboré étroitement avec les équipes d'audit pour comprendre leurs processus et cerner leurs besoins spécifiques.

En 2024, l'équipe DATA a participé à des **audits de tous types** (audits de la performance, financiers et de conformité), apportant son soutien aux équipes d'audit de toutes les chambres de la Cour. Les activités des membres de l'équipe (aussi bien les spécialistes en sciences des données que les auditeurs spécialisés dans l'audit informatique) ont varié en fonction de la complexité de la mission, allant d'une collaboration de courte durée à une participation pleine et entière aux activités d'audit.

Sur la base de l'expérience récente de l'équipe DATA, nous avons mis à jour la **méthodologie d'audit informatique** dans AWARE (notre portail consacré à la méthodologie et aux orientations en matière d'audit), en fournissant aux auditeurs des orientations complètes sur l'intégration de l'audit informatique dans les processus d'audit de la Cour. Nous avons également jeté les bases de l'audit de SUMMA, qui débutera en 2025. SUMMA, le nouveau système financier de la Commission, est pleinement opérationnel pour l'ensemble de la Commission et pour toutes les agences exécutives depuis le 1er janvier 2025.

À la suite de l'analyse menée en 2023 sur les opportunités et les défis que suppose l'IA pour la Cour et pour ses travaux d'audit, la **«Stratégie initiale et feuille de route de déploiement de l'intelligence artificielle (2024-2025)»**, qui explique l'utilisation de l'IA dans les processus d'audit et l'audit des systèmes d'IA, a été publiée. Ce document expose les objectifs généraux et spécifiques de la Cour et propose une feuille de route sur l'IA avec des actions concrètes à mener en 2024 et 2025 pour atteindre lesdits objectifs.

L'équipe DATA a continué tout au long de l'année à aider les auditeurs de la Cour à renforcer leurs compétences et à en acquérir de nouvelles, le but étant de développer une culture numérique en formant le personnel.

Innovation

La promotion de l'innovation s'est poursuivie avec les **SIP (*Short Innovation Projects*)**. Les SIP sont généralement lancés par des utilisateurs qui souhaitent essayer un nouvel outil ou une nouvelle technologie. Le service informatique charge un gestionnaire de projet d'assister l'utilisateur en prenant en charge les aspects technologiques et de gouvernance informatique. Nous avons mené à terme les SIP concernant l'utilisation de drones dans le cadre des audits, l'intelligence artificielle («ECA GPT») et les modules d'extension d'Adobe Acrobat. D'autres SIP sont en cours, par exemple pour M365 Forms ou Microsoft Copilot. Une phase pilote a été lancée pour tester l'utilisation de Microsoft Copilot à la Cour.

En parallèle, un nouveau **laboratoire de l'innovation à la Cour** a été mis en place. Le laboratoire a été équipé de serveurs spécialisés, d'ordinateurs locaux et de capacités de stockage qui fournissent les bases technologiques de l'intelligence artificielle.

En 2024, la Cour est restée un membre actif du groupe «Technologies émergentes» du Comité interinstitutionnel pour la transformation numérique (CITN), qui met l'accent sur les travaux relatifs à l'intelligence artificielle.

Communication visuelle

Pour une meilleure compréhension de nos réalisations

L'utilisation de visuels et de modes de visualisation des données attrayants a gagné en importance dans le contexte de l'interaction avec nos parties prenantes et de notre dialogue avec les citoyens de l'UE. L'utilisation de visuels dans notre communication peut donner davantage de visibilité aux résultats de nos travaux d'audit, améliorer leur compréhension et, par suite, leur accessibilité pour les citoyens et les parties prenantes. En 2024, l'équipe de conception graphique du service de communication de la Cour a continué d'apporter un soutien direct aux équipes d'audit en concevant des infographies et des illustrations adaptées aux besoins des équipes d'audit et conformes à l'identité visuelle de la Cour, de manière à accroître la valeur de nos travaux d'audit et l'impact de nos rapports.

Méthodologie d'audit

AWARE

Notre plateforme numérique interne **AWARE (*Accessible Web-based Audit Resource for the ECA*)** décrit notre méthodologie et nos orientations en matière d'audit. Elle est accessible sur notre **site internet** et fournit au public un **point d'accès unique** à notre méthodologie d'audit.

Formation professionnelle

Dépassement des valeurs cibles concernant la formation professionnelle

En 2024, nous avons de nouveau dépassé les valeurs cibles concernant la formation professionnelle, à savoir cinq jours de formation par an, hors cours de langues, pour les auditeurs, conformément aux recommandations de la Fédération internationale des experts-comptables, et deux jours de formation par an pour les agents autres qu'auditeurs. Nos auditeurs ont bénéficié en moyenne de 5,8 journées de formation (hors cours de langues) (contre 6,7 en 2023 et 6,9 en 2022), dont 4 étaient consacrées à des formations en lien avec notre cœur de métier (l'audit). Les agents autres qu'auditeurs ont suivi en moyenne 3,9 journées de formation (contre 3 en 2023 et 3,6 en 2022).

Formations en lien avec les compétences essentielles en matière d'audit

Nous avons continué à organiser en priorité des cours et des présentations sur des domaines d'audit et d'action. Au total, 48 formations relatives à des domaines d'action ont été dispensées. En février 2024, nous avons publié un **nouveau cadre de compétences** pour auditeurs, qui offre une base solide pour améliorer la structure de notre offre de formations en rapport avec notre cœur de métier, l'audit. Afin de faciliter la recherche de formations en la matière, nous avons associé les cours figurant dans notre catalogue aux compétences inscrites dans ce nouveau cadre.

Formation au numérique enrichie

Le **programme de formation** de la Cour **sur l'exploitation des technologies et des données à des fins d'audit**, élaboré en collaboration avec notre équipe DATA, a été conçu de manière à assurer à chaque auditeur un niveau minimal de culture numérique et à mieux faire connaître l'audit informatique, l'analyse des données, ainsi que les opportunités et les défis liés à l'IA. Il soutient le projet de transition numérique en proposant des formations sur mesure et en favorisant une culture de l'innovation. Il suit une approche pédagogique, avec un parcours d'apprentissage qui couvre un éventail de compétences allant de fondamentales à avancées, et encourage les participants à les mettre en pratique. En 2024, l'ajout d'un parcours d'apprentissage sur l'intelligence artificielle est venu enrichir le programme. Le calendrier de formation 2024 comprenait une série de cours répartis en trois parcours d'apprentissage.

Activités linguistiques et édition

En 2024, nous avons traduit et révisé plus de **227 800 pages** (contre 208 000 en 2023), dont 16 447 pages sous-traitées. Les équipes linguistiques utilisent à la fois des outils de traduction assistée par ordinateur et des technologies de traduction automatique afin de rationaliser le processus de traduction. Nous avons élaboré 43 publications en appliquant et en contrôlant les normes en matière d'identité éditoriale et visuelle de la Cour.

Nos traducteurs ont aussi participé à nos activités d'audit, en fournissant une **assistance linguistique** lors des missions d'audit et des réunions en ligne ou hybrides, ainsi qu'une **assistance à la rédaction des rapports** pour en assurer la clarté. Ils ont en outre pris part à des **travaux de communication**, au cours desquels ils ont prodigué des conseils linguistiques et amélioré la qualité des messages en les adaptant au public cible, par exemple en tenant compte des spécificités culturelles.

En 2023, nous avons élaboré pour la première fois un rapport spécial accessible à tous, accompagné d'une version facile à lire.

Cybersécurité

Un nouveau règlement pour renforcer la cybersécurité dans les institutions de l'UE

L'entrée en vigueur, en janvier 2024, du règlement (UE) 2023/2841[3] a marqué une étape importante du processus constituant à faire de la cybersécurité un élément essentiel du cadre de gouvernance et de gestion des risques des institutions, organes et organismes de l'UE. Afin de se conformer au règlement, l'équipe chargée de la sécurité informatique s'est attelée à mener à bien l'examen initial de la cybersécurité afin que le cadre de gestion, de gouvernance et de contrôle des risques de cybersécurité de la Cour puisse être adopté d'ici avril 2025.

En juin 2024, la Cour a été confrontée à une attaque de 24 heures par «déni de service distribué» sur ses sites internet publics, revendiquée par un groupe pro-russe dans le cadre d'une campagne plus large visant à perturber les élections européennes. L'attaque a été contrée avec le soutien du *Scrubbing Centre* luxembourgeois.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de cybersécurité pour 2022-2024 en apportant des améliorations essentielles concernant, par exemple, l'authentification sans mot de passe, les politiques d'accès conditionnel pour les services en nuage ou le renforcement de la sécurité des accès privilégiés. Des mesures de protection contre l'hameçonnage et la fraude par courriel ont également été prises.

Afin d'améliorer la réponse aux incidents, nous avons participé, pour la première fois, à l'exercice conjoint de sensibilisation et de préparation en matière de cybersécurité (JASPER) co-organisé par la CERT-UE et l'ENISA, où nous avons testé des procédures d'escalade de crise. En outre, l'échange de courriels cryptés avec la plupart des institutions, organes et agences de l'UE est devenu pleinement opérationnel en 2024.

La sensibilisation à la cybersécurité est restée une priorité, avec des formations continues du personnel, des bulletins d'information et des simulations d'hameçonnage afin de renforcer la résilience face aux cybermenaces.

[3] Règlement (UE, Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union.

Bâtiments

Un lieu de travail inclusif, sécurisé et respectueux de l'environnement

Nous avons la ferme conviction qu'un bon environnement de travail est essentiel à la réalisation des objectifs stratégiques de la Cour. L'impact direct sur le bien-être du personnel contribue à faire de la Cour un lieu de travail attrayant.

Notre objectif est d'offrir à tous nos agents un lieu de travail durable, collaboratif, sécurisé, inclusif, respectueux de l'environnement et propice au bien-être.

À l'heure actuelle, nous sommes propriétaires de **trois bâtiments** (K1, K2 et K3) situés dans le quartier luxembourgeois du Kirchberg, qui fonctionnent comme une seule entité technique intégrée. Nous louons par ailleurs des espaces de bureaux pour notre centre de rétablissement après sinistre à Luxembourg.

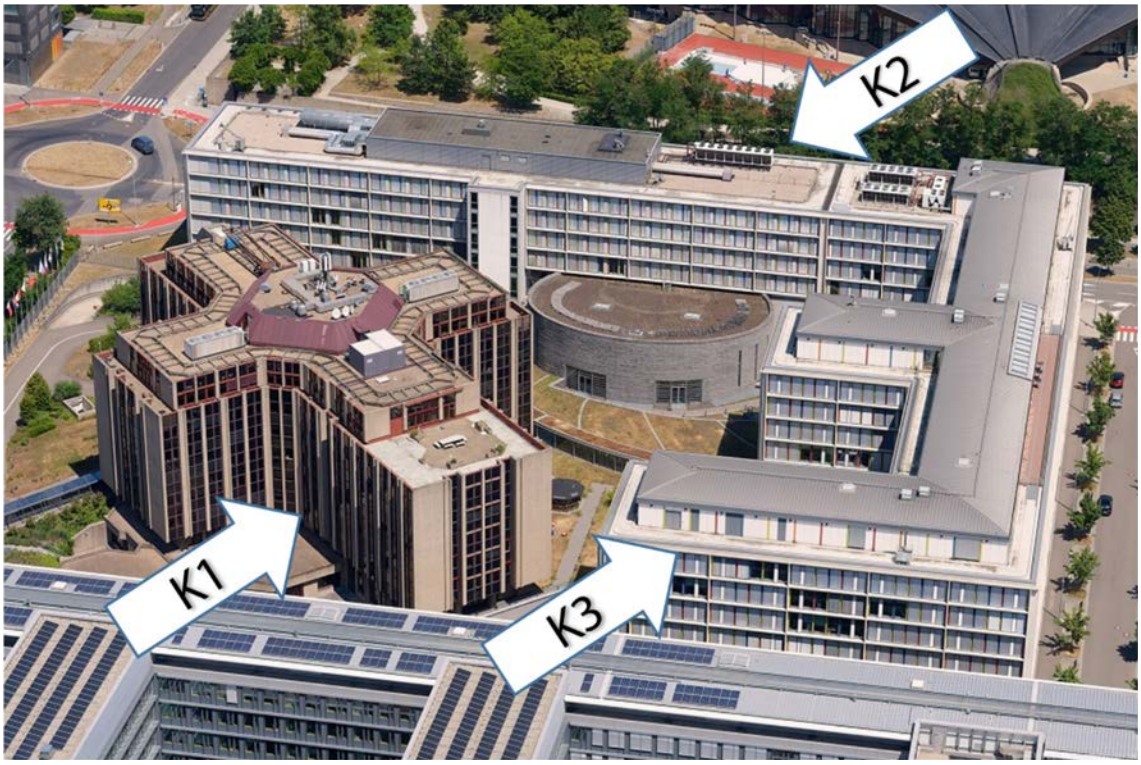

Rapports sur la durabilité

En 2024, nous avons ajouté une annexe au rapport de la Cour intitulé «Nos activités en 2023» afin de fournir des informations sur la durabilité de nos opérations. Faire rapport sur la durabilité consiste à évaluer la manière dont une organisation traite et gère son impact substantiel sur l'économie, sur la société et sur l'environnement, ainsi qu'à mesurer son activité dans ce domaine et à en rendre compte. L'annexe donne une vue d'ensemble de l'impact de nos opérations. Elle rend également compte de la façon dont nous examinons, dans nos audits, si les fonds de l'UE servent à soutenir une croissance durable et inclusive en Europe et partout ailleurs dans le monde. Elle comporte aussi des informations sur l'impact de notre infrastructure et de notre fonctionnement administratif.

Notre rapport sur la durabilité relatif à l'exercice 2024 est annexé au présent rapport.

FR

Annexe

Notre rapport sur la durabilité relatif à l'exercice 2024

CURIA RATIONUM
COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Introduction

01 La présente annexe décrit les efforts que nous déployons en permanence pour faire de la Cour une institution durable. Elle explique comment nous gérons, tant à l'intérieur de la Cour qu'en dehors, l'incidence économique, sociale et environnementale de nos opérations.

02 La directive sur la publication d'informations concernant la durabilité par les entreprises impose à toutes les grandes entreprises d'intérêt public de publier ce type d'informations à compter de l'exercice 2024. Bien qu'elle ne relève pas du champ d'application de cette directive, la Cour des comptes européenne s'efforce d'être une institution transparente et responsable. Aussi le présent rapport permet-il de tenir nos parties prenantes et les citoyens de l'UE informés de nos efforts pour fonctionner de manière durable.

03 Les outils à utiliser pour la publication d'informations aux fins de la directive sont les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), qui ont été adoptées par la Commission européenne le 31 juillet 2023. L'utilisation des ESRS garantit un très haut degré d'interopérabilité avec le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité et la *Global Reporting Initiative* (GRI), ce qui évite les doubles emplois. La *Global Reporting Initiative* a constitué un point de référence important pour l'élaboration des ESRS, et bon nombre des exigences d'information prévues par les ESRS ont été inspirées des normes de la GRI.

04 Le présent rapport sur la durabilité est le quatrième établi par nos soins. Il est adapté au contexte et aux caractéristiques propres à la Cour en sa qualité d'institution publique et ne suit donc aucune méthode d'information spécifique. Il convient cependant de noter qu'il est inspiré de la méthode de la GRI. Vous trouverez le premier rapport, relatif à l'exercice 2021, ici, et le deuxième, relatif à 2022, ici. Depuis l'année dernière, le rapport annuel sur la durabilité est annexé à notre rapport annuel intitulé «Nos activités en yyyy». Nous invitons nos parties prenantes et les autres parties intéressées à consulter nos rapports des années précédentes en complément de leur lecture du présent document.

05 Au moment de la rédaction du présent rapport, certaines données relatives à 2024 – en particulier celles sur les résultats environnementaux – n'étaient pas encore disponibles. Le cas échéant, nous avons utilisé les chiffres de 2023.

06 Vous trouverez de plus amples informations sur les activités et les rapports d'audit de la Cour des comptes européenne sur notre site internet www.eca.europa.eu. Vous pouvez également nous suivre sur les médias sociaux.

Éléments généraux d’information

Profil de l’organisation

07 La Cour des comptes européenne est une institution de l’Union européenne. Elle est l’auditeur externe de l’UE et, à ce titre, elle joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l’Union. Nos activités d’audit couvrent l’ensemble des dépenses relatives aux politiques et aux programmes dans tous les domaines du budget de l’UE.

08 Nous avons pour mission, par nos travaux d’audit indépendants, professionnels et porteurs, d’évaluer le caractère économique, l’efficacité, l’efficience, la légalité et la régularité des actions de l’UE. En l’occurrence, notre but est d’améliorer l’obligation de rendre compte, la transparence et la gestion financière, de manière à renforcer la confiance des citoyens et à aider l’UE à relever efficacement les défis auxquels elle est et sera confrontée.

09 Nous voulons être à l’avant-garde de la profession de contrôleur des finances publiques et contribuer à une Union européenne plus résiliente et plus durable, qui respecte pleinement les valeurs sur lesquelles elle est fondée.

10 Pour un profil plus détaillé de notre organisation, veuillez vous reporter à la section «***Cour des comptes européenne***» dans le document principal. La section «***Notre management***» fournit quant à elle une description de notre cadre de gouvernance. Pour un aperçu de nos principales activités en 2024, voir la section «***Nos activités***».

4

Éthique et valeurs

11 L'éthique et l'intégrité morale sont de première importance pour la Cour. En tant qu'institution d'audit, nous devons inspirer confiance et être crédibles. Sans un engagement ferme en faveur des principes éthiques, cette confiance peut s'éroder, ce qui compromettrait notre capacité à remplir notre mandat. Nos travaux s'appuient sur cinq valeurs clés.

- L'indépendance: nous accomplissons nos travaux en étant libres de toute influence susceptible de compromettre ou d'être perçue comme compromettant notre jugement professionnel.
- L'intégrité: nous agissons d'une manière honnête et fiable, dans le seul intérêt public, et nous nous employons à donner l'exemple tant par nos travaux professionnels que dans notre gestion de l'institution.
- L'objectivité: nous faisons preuve d'impartialité et de neutralité et fondons nos conclusions d'audit sur des informations probantes suffisamment pertinentes et fiables.
- La transparence: nous faisons état de nos constatations dans des rapports clairs, complets et accessibles, publiés dans toutes les langues officielles de l'UE, dans le respect des exigences en matière de confidentialité et de protection des données.
- Le professionnalisme: conformément aux normes internationales d'audit, nous acquérons, développons et maintenons les niveaux les plus élevés de connaissances, d'expertise et d'aptitudes professionnelles en rapport tant avec la profession de contrôleur des finances publiques qu'avec la gestion financière et des politiques de l'UE.

12 La Cour attend de tous ses agents qu'ils respectent les normes et les règles de son cadre éthique, qui est publié sur son site internet. Ce cadre comprend des normes professionnelles et des lignes directrices en matière d'éthique, qui reposent sur le code déontologique de l'Intosai (norme ISSAI 130). Les lignes directrices en matière d'éthique indiquent comment signaler des actes répréhensibles graves (en suivant une procédure d'«alerte éthique»).

13 Le comité d'éthique et les conseillers en matière d'éthique constituent nos piliers internes dans ce domaine. Le comité examine les questions d'éthique qui concernent les membres et anciens membres de la Cour. Il publie les résultats de ses travaux dans un rapport annuel interne, où sont également décrites les autres activités menées dans le domaine de l'éthique durant l'année. À titre d'exemple, en 2024, les membres du comité d'éthique ont organisé – et participé à – des événements de sensibilisation.

14 Le rôle des conseillers en matière d'éthique de la Cour est de fournir au personnel des orientations et des conseils sur les questions d'éthique. Celui-ci peut à tout moment porter de telles questions à l'attention des conseillers en matière d'éthique.

15 Des formations sur le cadre éthique sont régulièrement dispensées, notamment dans le cadre des Journées de l'éthique, une action de formation annuelle.

Implication des parties prenantes

16 La Cour déploie toute une série d'efforts pour nouer le dialogue avec ses principales parties prenantes. Ces efforts ont été cartographiés dans notre rapport 2021 et sont décrits dans notre stratégie 2021-2025. Nous entretenons notamment des relations institutionnelles avec nos principales parties prenantes, comme le Conseil et le Parlement européen (et plus particulièrement la commission du contrôle budgétaire), ainsi qu'avec la Commission européenne, notre principale entité auditée, le but étant de garantir une communication et un retour d'information fluides.

17 La Cour coopère étroitement avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Parquet européen afin de soutenir leurs efforts pour lutter contre la fraude préjudiciable au budget de l'UE. Voir aussi les points ***30*** à ***32***.

18 La Cour a également renforcé la coopération dans le domaine de l'audit public en tant que membre actif à la fois de l'Intosai et de l'Eurosai. Nous entretenons un réseau de relations et de coopération avec d'autres institutions supérieures de contrôle (ISC) et avec les principales parties prenantes institutionnelles. Nos relations avec ces parties prenantes sont décrites sur notre site internet, ici.

19 Pour de plus amples informations sur nos relations avec les parties prenantes, voir les sections «***Relations institutionnelles***» et «***Coopération avec les autres institutions supérieures de contrôle***» dans le document principal.

Normes économiques

Performance économique

20 Les comptes annuels de la Cour sont établis par son comptable et contrôlés chaque année par un réviseur indépendant. Les comptes annuels audités et les rapports du réviseur indépendant sont transmis à la Commission européenne pour consolidation, ainsi qu'au Parlement européen et au Conseil.

21 Les propres ressources financières de la Cour sont établies conformément aux articles 310 à 324 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En 2024, notre budget s'est élevé à 185,6 millions d'euros (contre 175,1 millions en 2023 et 162,1 millions en 2022), avec un taux d'exécution de 97,6 % (contre 98,0 % en 2023 et 98,5 % en 2022). Notre budget représente environ 1,5 % de l'ensemble des dépenses administratives de l'UE (soit moins de 0,1 % de ses dépenses totales).

22 Dans notre rapport sur la gestion budgétaire et financière, nous donnons annuellement une vue d'ensemble de l'exécution de notre budget et exposons les événements qui ont fortement influé sur nos activités. Nous envoyons également ce rapport à la Commission, au Parlement et au Conseil.

Impacts économiques indirects

23 La Cour a un impact économique indirect significatif et positif sur la communauté locale, compte tenu notamment du nombre de personnes qu'elle emploie, de familles expatriées qui s'installent au Luxembourg et d'enfants inscrits dans les écoles du pays. Cependant, nous ne soutenons pas spécifiquement des investissements dans des infrastructures et des services locaux, car cela ne relève pas de notre mandat en tant qu'institution européenne.

24 Nous n'avons effectué aucune étude particulière pour évaluer notre impact économique sur la communauté locale. Outre le fait qu'elle est difficile à réaliser par nature, une telle étude ne fait pas partie de nos priorités en matière de communication.

Les objectifs de développement durable de l'ONU dans le contexte de l'UE

25 En tant qu'institution supérieure de contrôle, la Cour peut utilement contribuer, dans le cadre de ses audits, à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Conformément à notre mandat et à nos priorités, nous surveillons la mise en œuvre des ODD, suivons les progrès accomplis et mettons en évidence les améliorations en la matière.

26 En 2024, nous avons publié 28 rapports spéciaux et quatre documents d'analyse portant sur des problèmes auxquels l'UE est confrontée dans ses différents domaines de dépenses et d'action. Tous ces produits sauf trois (soit 91 %, contre 89 % en 2023) ont porté sur des thèmes pertinents pour les objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies. Le tableau ci-après présente les liens existant entre nos publications et les ODD. Vous trouverez ici des informations régulièrement mises à jour sur ce thème.

Tableau 1 – Couverture des ODD de l'ONU dans les rapports et les documents d'analyse de la Cour publiés en 2024

Document	ODD concernés
Rapport spécial 01/2024: «Réduction des émissions de dioxyde de carbone des voitures particulières – Enfin un coup d'accélérateur, mais la route est semée d'embûches»	
Rapport spécial 02/2024: «Rôle de coordination du Service européen pour l'action extérieure – Un bilan positif dans l'ensemble, mais quelques faiblesses concernant la gestion de l'information, les effectifs et les rapports»	
Rapport spécial 03/2024: «L'état de droit dans l'Union européenne – Un cadre renforcé pour la protection des intérêts financiers de l'UE, mais des risques subsistent».	
Rapport spécial 04/2024: «Sécurité routière – L'UE doit mettre les bouchées doubles pour atteindre ses objectifs»	
Rapport spécial 05/2024: «Registre de transparence de l'UE – Les informations sur les activités de lobbying sont utiles mais limitées»	
Rapport spécial 06/2024: «La facilité en faveur des réfugiés en Turquie – Un plus pour les réfugiés et les communautés d'accueil, mais un impact et une durabilité encore incertains»	
Rapport spécial 07/2024: «La Commission européenne et le recouvrement des dépenses irrégulières – Le potentiel des systèmes en place est sous-exploité»	
Rapport spécial 08/2024: «L'UE face au défi de l'intelligence artificielle – Pas de progrès possibles sans une gouvernance renforcée et sans investissements plus importants et mieux ciblés»	

Document	ODD concernés
Rapport spécial 09/2024: «Sécurité de l'approvisionnement en gaz dans l'UE – Le cadre de l'UE a aidé les États membres à faire face à la crise, mais l'impact de certaines mesures prises à cet effet ne peut être démontré»	
Rapport spécial 10/2024: «Reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne – Un mécanisme essentiel, mais utilisé de manière sporadique et incohérente»	
Rapport spécial 11/2024: «La politique industrielle de l'UE en matière d'hydrogène renouvelable – Le cadre juridique a été en majeure partie adopté – Une vérification à l'épreuve de la réalité s'impose à présent»	
Rapport spécial 12/2024: «Réaction de l'UE face à la pandémie de COVID-19 – Bilan globalement positif pour les agences de santé de l'UE dans des circonstances sans précédent»	
Rapport spécial 13/2024: «Absorption des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience – La situation progresse tant bien que mal et des risques subsistent quant à la réalisation des mesures et donc des objectifs de la FRR»	s.o.
Rapport spécial 14/2024: «Transition verte – La contribution de la facilité pour la reprise et la résilience est difficile à déterminer»	
Rapport spécial 15/2024: «Adaptation au changement climatique dans l'UE – Les actions ne sont pas à la hauteur des ambitions»	
Rapport spécial 16/2024: «Recettes de l'UE fondées sur les déchets d'emballages en plastique non recyclés – Des débuts difficiles, marqués par une comparabilité et une fiabilité insuffisantes des données»	
Rapport spécial 17/2024: «Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique – Malgré de nouvelles approches, le soutien est resté peu ciblé»	

Document	ODD concernés
Rapport spécial 18/2024: «Soutien financier de l'UE aux systèmes de santé des pays partenaires – Des interventions conformes aux grands objectifs stratégiques, mais fragilisées par des problèmes de coordination et de durabilité»	
Rapport spécial 19/2024: «L'agriculture biologique dans l'UE – Des lacunes et des incohérences compromettent le succès de la politique menée»	
Rapport spécial 20/2024: «Les plans relevant de la politique agricole commune – Plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE»	
Rapport spécial 21/2024: «Aides d'État en temps de crise – Une réaction rapide mais des insuffisances dans le suivi de la Commission et des incohérences dans le cadre de soutien aux objectifs de la politique industrielle de l'UE»	
Rapport spécial 22/2024: «Double financement sur le budget de l'UE – Certains éléments essentiels manquent aux systèmes de contrôle pour que le risque accru résultant du modèle de "financement non lié aux coûts" de la FRR puisse être atténué»	s.o.
Rapport spécial 23/2024: «Étiquetage des denrées alimentaires dans l'UE – Des consommateurs parfois déroutés par la masse d'informations»	
Rapport spécial 24/2024: «Fonction publique européenne – Un cadre d'emploi souple, peu mis à profit pour améliorer la gestion du personnel»	
Rapport spécial 25/2024: «Transition numérique des soins de santé – Le soutien de l'UE est globalement efficace, mais les États membres peinent à utiliser les fonds»	

Document	ODD concernés
Rapport spécial 26/2024: «Intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne – Un soutien utile du Fonds «Asile, migration et intégration», mais dont l'incidence reste à démontrer»	
Rapport spécial 27/2024: «Lutte contre les régimes fiscaux dommageables et l'évasion fiscale des entreprises – L'UE a érigé une première ligne de défense, mais la mise en œuvre et le suivi des mesures présentent des failles»	s.o.
Rapport spécial 28/2024: «Respect du droit de l'Union – La Commission gère mieux les dossiers d'infraction mais tarde toujours à les clôturer»	
Document d'analyse 01/2024: «Actions de l'UE en faveur des stages pour les jeunes»	
Document d'analyse 02/2024: «Le rapport de la Commission européenne sur l'état de droit»	
Document d'analyse 03/2024: «Dépenses de cohésion de la période 2014-2020: vue d'ensemble du cadre d'assurance et des principales causes d'erreurs»	
Document d'analyse 04/2024: «Le rapport annuel de la Commission sur la gestion et la performance du budget de l'UE concernant l'exercice 2023»	

Passation de marchés

27 Les pratiques de la Cour en matière de passation de marchés étant régies par le règlement financier de l'UE, nous recourons à des appels d'offres lors de l'acquisition de biens, de services ou de travaux. Les conditions générales des contrats de fournitures, de services et de travaux, qui définissent les modalités des relations contractuelles de la Cour avec ses fournisseurs et autres prestataires externes, sont publiées sur son site internet.

28 En 2024, nous avons acquis des biens et des services d'une valeur totale de 18 789 194 euros (contre 23 426 750 euros en 2023 et 15 215 515 euros en 2022). Les achats auprès de fournisseurs locaux ont représenté 18 357 204 euros (contre 21 453 665 euros en 2023 et 4 848 701 euros en 2022). La part de dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux a donc atteint 98 % du total (contre 92 % en 2023 et 88 % en 2022).

29 Pour une transparence accrue, nous publions sur notre site internet des informations complètes sur les procédures de marchés clôturées et en cours, y compris les appels d'offres, les listes annuelles des marchés attribués ainsi que les avis de marchés de faible et moyenne valeur.

Lutte contre la corruption et la fraude

30 Nous sommes attentifs aux risques de corruption et de fraude relatifs à nos opérations tant externes qu'internes. Les opérations externes désignent celles effectuées au titre du budget de l'UE que nous évaluons dans le cadre de nos travaux en qualité d'auditeur externe de l'Union.

31 La Cour n'est pas mandatée pour enquêter sur les cas de fraude présumée portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Cependant, même si les cas de fraude présumée peuvent s'avérer difficiles à déceler dans le cadre de procédures d'audit classiques, nos travaux d'audit nous permettent d'en relever chaque année un certain nombre. Nous signalons ces cas à l'OLAF au moyen de mécanismes et canaux de coopération spécifiques. Il arrive que nous les signalions en parallèle au Parquet européen. Voir également la section «***Cas de fraude présumée communiqués à l'OLAF et au Parquet européen***» dans le document principal.

32 En 2024, nous n'avons relevé aucun cas de fraude présumée concernant nos opérations internes. Nous avons de nouveau organisé des formations préventives, en l'occurrence 10 séances sur les politiques et les procédures de lutte contre la corruption (contre 24 en 2023 et 21 en 2022), d'une durée totale de 50 heures (contre 175 heures en 2023 et 156 heures en 2022). Ces formations ont été suivies par 257 personnes au total (contre 1 069 en 2023 et 612 en 2022). Elles étaient proposées à tous les agents de la Cour, membres compris.

Normes sociales

Emploi

33 La Cour est tributaire des aptitudes et de la motivation de ses agents pour réaliser les objectifs fixés dans son programme de travail annuel. Le recrutement des bonnes personnes au bon moment constitue donc l'une de ses principales priorités, et les politiques favorisant l'engagement du personnel revêtent une importance capitale. Le ***tableau 2*** présente la répartition des agents de la Cour par pays et par catégorie à la fin de 2024.

Tableau 2 – Agents de la Cour au 31.12.2024[1]

Pays	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	END	Total
Autriche	8	4	0	1	13
Belgique	43	6	8	0	57
Bulgarie	28	5	1	0	34
Croatie	3	6	4	2	15
Chypre	4	3	0	0	7
République tchèque	29	3	1	1	34
Danemark	6	4	0	0	10
Estonie	9	5	0	0	14
Finlande	13	5	0	1	19
France	80	20	18	4	122
Allemagne	60	10	2	0	72
Grèce	44	12	7	3	66
Hongrie	24	6	2	0	32
Irlande	9	10	0	0	19
Italie	51	12	11	0	74
Lettonie	10	6	1	1	18
Lituanie	14	5	5	0	24
Luxembourg	4	2	5	1	12
Malte	6	5	0	0	11
Pays-Bas	9	4	0	0	13
Pologne	52	6	3	2	63

Pays	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	END	Total
Portugal	25	9	8	1	43
Roumanie	45	11	2	3	61
Slovaquie	10	6	0	1	17
Slovénie	10	8	1	0	19
Espagne	42	13	4	1	60
Suède	13	2	1	0	16
Ukraine	0	1	0	4	5
Royaume-Uni	8	3	0	0	11
Total	**659**	**192**	**84**	**26**	**961**

[1] Ce tableau présente les données relatives aux membres du personnel de la Cour employés au 31 décembre 2024 (851 fonctionnaires et agents temporaires, 26 experts nationaux détachés (END) et 84 agents contractuels), à l'exclusion des membres. Le nombre d'emplois permanents et temporaires (voir la section «***Affectation du personnel***» dans le document principal) est plus élevé (882) parce qu'il comprend les emplois vacants fin 2024.

Source: Cour des comptes européenne.

34 À la fin de l'année 2024, la Cour employait 961 personnes (969 en 2023), dont 68,6 % étaient fonctionnaires (67,4 % en 2023). Toutes les nationalités sont représentées au sein de notre personnel, et nous nous efforçons constamment de maintenir, voire d'améliorer cette diversité géographique. Pour davantage d'informations sur les recrutements en 2024, veuillez consulter la section «***Recrutement***» dans la partie principale du présent document.

35 Les statistiques relatives à l'équilibre hommes-femmes figurent à la section «***Égalité des chances***» dans le document principal.

36 La Cour applique un régime de travail hybride, dont l'approche flexible du temps de travail constitue un élément essentiel de la gestion des ressources humaines. Le régime de travail par défaut, l'horaire flexible, permet au personnel de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée tout en tenant dûment compte des besoins du service. Il contribue ainsi à l'efficience organisationnelle.

37 La politique en matière d'horaire flexible n'a pas eu d'incidence négative sur l'absentéisme du personnel, qui est resté stable après la pandémie.

Tableau 3 – Taux d'absentéisme à la Cour

Année	Femmes	Hommes	Total
2020	3,35 %	1,77 %	2,60 %
2021	3,00 %	2,01 %	2,52 %
2022	4,39 %	3,59 %	4,01 %
2023	4,15 %	2,52 %	3,39 %
2024	4,36 %	2,35 %	3,44 %
Moyenne	**3,85 %**	**2,45 %**	**3,19 %**

Source: Cour des comptes européenne.

38 La Cour a adhéré à une initiative de haut niveau, lancée par le Commissaire Johannes Hahn, pour faire du Luxembourg un lieu d'affectation plus attrayant. Toutes les institutions de l'UE basées au Luxembourg sont membres de quatre groupes de travail chargés d'élaborer 12 actions spécifiques communes. L'un de ces groupes est présidé par la directrice des ressources humaines de la Cour. Il est subdivisé en deux sous-groupes: l'un sur la communication interinstitutionnelle conjointe et l'autre, dirigé par la Cour, sur l'intensification des relations avec le milieu universitaire européen – aussi appelé «réseau REA» (*Relation with academia*).

Vue aérienne de la Cour

39 Le réseau REA a lancé plusieurs nouveaux projets en 2024. Il a notamment organisé en juillet, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, la première université d'été de l'UE au Grand-Duché, à laquelle ont participé quelque 150 agents des institutions européennes et étudiants universitaires. Le thème de discussion choisi était l'impact de l'IA sur notre travail quotidien.

40 Un autre projet a consisté à organiser un atelier afin de réfléchir aux différents facteurs qui réduisent l'attractivité des carrières dans l'UE au Luxembourg et de rechercher des solutions. Cet atelier a eu lieu en février 2024 en présence de dirigeants de l'UE basés au Luxembourg et de représentants du ministère luxembourgeois des affaires étrangères et européennes.

Égalité des chances, diversité et inclusion

41 La Cour pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi. Elle a à cœur d'offrir des perspectives de carrière équivalentes à l'ensemble de ses agents, à tous les niveaux de l'institution. Le principe d'égalité des chances est inscrit à l'article 1er *quinquies* du statut, qui interdit toute discrimination pour quelque raison que ce soit et impose d'assurer «concrètement une pleine égalité» entre hommes et femmes dans la vie professionnelle.

42 Nous suivons régulièrement la situation en ce qui concerne l'équilibre entre les femmes et les hommes afin de prévenir toute discrimination fondée sur le sexe. À cet effet, nous surveillons l'évolution de la proportion de femmes exerçant des fonctions de chef de mission, nous publions des statistiques et nous veillons au respect de l'égalité des chances dans le cadre de la procédure annuelle de promotion.

43 Afin d'évaluer dans quelle mesure l'égalité des chances est assurée lors du recrutement, nous adressons un sondage à tous les candidats ayant passé un entretien pour recueillir leurs impressions sur ce dernier et sur le processus de sélection. Les résultats du sondage de 2023 ont été publiés en février 2024.

44 En 2024, nous avons participé à plusieurs actions interinstitutionnelles en matière de diversité et d'inclusion avec toutes les autres institutions de l'UE basées au Luxembourg:

- publication d'un guide destiné aux stagiaires et agents en situation de handicap au Luxembourg (en anglais);
- création d'un groupe interinstitutionnel sur la diversité, l'inclusion et l'équilibre géographique, présidé par la Cour, qui travaille sur des questions relatives au handicap;
- publication d'une note d'information thématique sur les questions liées au genre et à l'inclusion dans les rapports d'audit des ISC;
- élaboration de lignes directrices en matière de langage et de communication inclusifs, qui devraient être publiées au premier semestre 2025.

45 En 2023, la Cour est devenue membre du réseau *International Dual Career Network* (IDCN) au Luxembourg. Il s'agit d'une organisation mondiale qui s'attache à favoriser l'évolution professionnelle des partenaires et des conjoints de nos agents. En 2024, nous avons participé à quatre événements organisés par ce réseau et en avons fait la promotion auprès de l'ensemble du personnel.

46 En 2024, la Cour a également poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de diversité et d'inclusion 2021-2025. Dans ce contexte, elle a établi une feuille de route pour un lieu de travail plus inclusif pour les personnes handicapées, qui a été présentée en décembre 2024 à l'occasion d'un événement à la Chambre de commerce du Luxembourg, et lancé un programme d'actions positives pour les stagiaires en situation de handicap. Nous avons organisé en collaboration avec l'ADEM, l'agence nationale pour l'emploi, un salon de l'emploi destiné aux personnes handicapées dans le but de repérer des recrues potentielles. En mars 2024, nous avons invité les agents à participer à un sondage et à nous faire part de leurs points de vue et expériences concernant l'inclusion du handicap. Nous avons organisé, pour la quatrième fois, une semaine de sensibilisation au handicap afin de promouvoir une culture inclusive axée sur ce que les personnes handicapées peuvent faire dans la vie et sur le lieu de travail. Cette semaine a été parrainée par Marek Opioła, Membre de la Cour et ambassadeur de l'institution pour les questions liées au handicap.

47 En octobre, nous avons eu recours à l'art pour aborder la question du vieillissement en exposant des portraits racontant le vécu de femmes âgées. En collaboration avec GERO, l'association luxembourgeoise en faveur du vieillissement actif, nous avons organisé, pour les agents proches de la retraite, deux ateliers sur les démarches à effectuer avant de quitter le monde du travail. Nous proposons aussi à tous les collègues quittant la Cour de participer à des entretiens de départ et de répondre à une enquête.

48 En plus de soutenir les politiques en matière de diversité et d'inclusion, l'art peut être un puissant outil de communication. La Cour a élaboré une politique de communication par l'art et s'efforce de la mettre en œuvre activement au moyen de sa collection d'œuvres. Par des visites guidées des locaux et des œuvres exposées, les visiteurs peuvent en savoir plus sur le rôle de la Cour en tant que pilier du renforcement de la confiance des citoyens dans le projet européen. Par ailleurs, l'art est utilisé pour augmenter la motivation du personnel, l'attractivité du lieu de travail et le bien-être en général.

49 En 2024, aucun cas de discrimination n'a été signalé.

Liberté syndicale et négociation collective

50 Tous les agents sont soumis au statut des fonctionnaires de l'Union européenne et au régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (plus communément appelé «le statut»). Ils jouissent par conséquent de la liberté syndicale prévue à l'article 24 *ter*. Ce droit est régi par un accord-cadre conclu avec les organisations syndicales en 2018. Cet accord-cadre couvre, entre autres, la fonction et les responsabilités des organisations syndicales et professionnelles, les procédures de conciliation et le droit de grève. À l'heure actuelle, seule l'Union Syndicale Luxembourg (USL) a signé cet accord.

51 Le personnel est également représenté par le comité du personnel, qui est composé de personnes de différents grades et relevant de différents groupes de fonctions. Le comité du personnel examine toutes les questions soulevées par le personnel avec l'Administration. Il s'agit donc d'un relais essentiel par l'intermédiaire duquel les agents peuvent faire part de leurs préoccupations à l'institution.

52 Le comité du personnel est prévu à l'article 9 du statut. L'institution doit le consulter sur des matières telles que les promotions, la certification et la retraite anticipée. Le comité du personnel est également représenté au sein de différents comités consultatifs (concernant par exemple la formation professionnelle, l'informatique et la sécurité, l'hygiène, la restauration et le bien-être au travail).

53 En 2024, le salaire minimum de base à la Cour correspondait à celui d'un agent contractuel du groupe de fonctions FG I, de grade 3, échelon 2, dont le traitement mensuel était de 3 276,54 euros (contre 3 119,25 euros en 2023). Le salaire minimum de base au Luxembourg pour un travailleur qualifié s'élevait à 3 085,11 euros en 2024, comme en 2023.

Formation et apprentissage

54 Depuis la pandémie de COVID-19, le travail hybride est devenu la norme et les formations sont proposées aussi bien en ligne qu'en présentiel. En 2024, nous avons organisé des activités d'apprentissage en nombre (643 au total, contre 544 en 2023), sur un large éventail de sujets. Celles-ci ont été suivies par 12 314 personnes au total (contre 12 041 en 2023). Pour davantage d'informations sur ces activités, veuillez consulter la section «***Formation professionnelle***» dans la partie principale du présent document.

Évaluation sociale des fournisseurs

55 Les conditions générales imposées par la Cour pour la passation de marchés publics prévoient spécifiquement le respect de la législation sociale et du droit du travail en vigueur. Des critères relatifs aux marchés publics écologiques sont inclus dans les cahiers des charges, ainsi que dans les critères de sélection et d'attribution de l'ensemble de nos procédures de marchés, conformément à notre politique environnementale.

56 Les critères relatifs aux marchés publics écologiques ne portent pas sur des aspects sociaux proprement dits. Dans les procédures de marchés publics concernant certains types de services (comme le nettoyage et la restauration), les aspects sociaux peuvent toutefois être pris en considération et évalués parallèlement aux aspects environnementaux. À titre d'exemple, les labels et certifications font l'objet d'une évaluation visant à démontrer que des produits éthiques et issus du commerce équitable ont été utilisés, et donc que les personnes intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement bénéficient de conditions de travail équitables. Le service médical contrôle la sécurité des produits de nettoyage utilisés, et nous vérifions l'indice de traitement appliqué afin de nous assurer que les prestataires de services de nettoyage donnent une rémunération appropriée à leurs salariés.

57 Nous n'avons connaissance d'aucun impact social négatif sur l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement. Toutefois, nous n'avons jamais effectué de recherches spécifiques à cet égard.

Conformité socio-économique

58 En 2024, nous n'avons relevé aucun cas de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques.

Normes environnementales

Notre politique environnementale

59 La Cour satisfait aux critères de certification relatifs à la norme de qualité internationalement reconnue ISO 14001:2015 («Systèmes de management environnemental») et a officiellement obtenu le certificat ISO 14001. Elle a adopté sa première politique environnementale (EMAS) en 2014. Celle-ci suit un cycle de trois ans et est régulièrement mise à jour. Les objectifs actuels concernent la période 2023-2025. Nous nous sommes engagés:

- à prendre des mesures pour prévenir la pollution en réduisant nos émissions de dioxyde de carbone de 55 % entre 2014 et 2030;
- à promouvoir une utilisation efficiente de l'énergie, à prendre des mesures pour diminuer la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'à employer exclusivement de l'électricité verte;
- à intégrer des critères environnementaux dans nos procédures de marchés publics et à encourager nos chaînes d'approvisionnement à opter pour une approche environnementale;
- à instaurer de bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion des déchets;
- à contribuer à la biodiversité sur notre site;
- à encourager l'ensemble de nos agents à agir dans une perspective de durabilité et à contribuer activement à la réalisation des objectifs EMAS.

60 Une analyse des résultats de la politique EMAS en 2023 (les données les plus récentes disponibles) se trouve dans notre déclaration environnementale 2024.

Synthèse des résultats environnementaux

61 Nous mesurons régulièrement notre utilisation de services collectifs et mettons en place des actions pour la réduire. Les données relatives à notre consommation de ces services collectifs ne sont généralement disponibles qu'au cours du deuxième trimestre de l'année suivante. Celles de 2024 ne nous avaient donc pas encore été communiquées au moment de la rédaction du présent rapport. Ce sont par conséquent les chiffres de 2023 qui sont présentés dans le tableau ci-après, avec leur évolution sur un an et par rapport à 2014.

Tableau 4 – Synthèse des résultats environnementaux de 2023

Indicateurs par ETP [1]			Évolution sur un an	Évolution par rapport à 2014
	Électricité	3,39 MWh/ETP	-5,0 %	-37,7 %
	Chauffage (consommation normalisée)	2,91 MWh/ETP	-5,5 %	-21,8 %
	Papier	3 197,49 pages/ETP	+9,6 %	-81,9 %
	Émissions	9,12 teqCO_2/ETP	+10,6 %	-21,3 %
	Déchets[2]	199,52 kg/ETP	+81,4 %	+21,7 %
	Eau	8,31 m³/ETP	+14,3 %	-34,4 %

1 ETP: équivalent temps plein.

2 Application d'une nouvelle méthode de mesure en 2023.

Source: Cour des comptes européenne.

62 Les chiffres relatifs à l'électricité et au chauffage montrent que la consommation a continué de baisser entre 2022 et 2023 (de 5,0 % et de 5,5 % respectivement). Les principales raisons de cette baisse continue sont les économies d'énergie introduites en juin 2022 et la généralisation du télétravail.

63 Le résultat le moins satisfaisant concerne la quantité totale de déchets produits, qui était de 81,4 % supérieure à celle de 2022. Cette forte augmentation s'explique par:

- les nombreux projets de rénovation;
- le nettoyage des installations de stockage;
- et, surtout, par le changement de méthode de mesure. La collecte des données sur les déchets a été automatisée et systématisée grâce à l'achat d'une balance et au déploiement d'un logiciel de gestion. Les données de 2023 ne sont donc pas comparables à celles des années précédentes, qui reposaient en partie sur des estimations.

64 Dans le cadre de nos efforts en matière d'environnement, nous surveillons notre empreinte carbone et espérons pouvoir continuer à la réduire. Elle était de 8 963 teqCO_2 en 2023. Elle a donc augmenté par rapport aux chiffres de 2022 (7 989 teqCO_2).

Tableau 5 – L'empreinte carbone de la Cour

Évolution de l'empreinte carbone au cours de la période 2014-2023 (en teqCO_2)					
2014	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
10 699	9 087	6 052	7 578	7 989	8 963

Source: Cour des comptes européenne.

65 Malgré l'augmentation par rapport à 2022, le total des émissions en 2023 a diminué de 16 % depuis le début des mesures, en 2014. La figure 1 représente nos émissions globales de gaz à effet de serre (GES) en 2023.

Figure 1 – Émissions de GES en 2023, par source

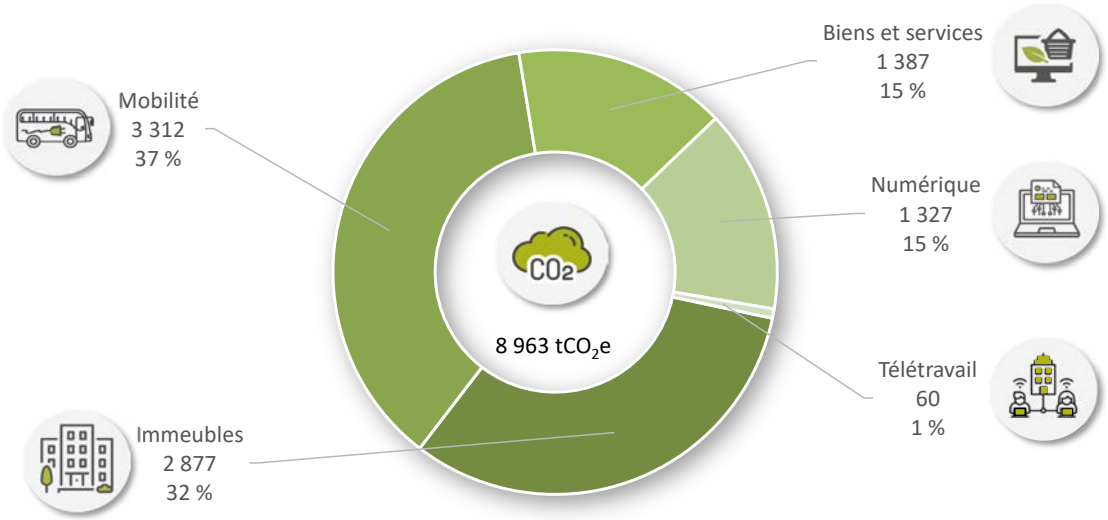

Source: Calcul effectué par le bureau de conseil 21 solutions, sur la base de données de la Cour.

Biodiversité

66 Nos activités ont peu d'impact sur la biodiversité. Nous tenons néanmoins à les surveiller et à évaluer la gravité de leur impact, leur fréquence et le niveau de maîtrise. Si un problème devient aigu, nous prenons des mesures pour atténuer les risques. En 2023, nous avons analysé de manière approfondie les impacts de nos activités et de nos locaux sur la biodiversité.

67 Les résultats ont montré que la mobilité (qui couvre à la fois les déplacements liés au travail – essentiellement les missions d'audit – et les trajets domicile-travail quotidiens) était le premier facteur d'impact. L'informatique (équipements, flux de données et utilisation du centre de données) arrivait en deuxième position.

Récolte de miel par le club apicole de la Cour

68 Pour compenser ces effets négatifs sur la biodiversité, nous nous efforçons d'avoir un impact positif en mettant en œuvre un certain nombre d'actions et de projets, qui peuvent sembler modestes mais qui contribuent largement à la sensibilisation du personnel. En 2024, nous avons poursuivi nos efforts au moyen de plusieurs d'actions, à savoir, notamment:

- apiculture: nous continuons à héberger plusieurs colonies d'abeilles et à en prendre soin. Nous avons de nouveau produit notre propre miel l'an dernier. Nos apiculteurs sont des agents bénévoles et le miel récolté est offert en cadeau à des visiteurs;

- activités de la communauté écologique de la Cour: culture d'un jardin communautaire dans l'enceinte de la Cour, mise en œuvre de l'initiative *Plant a tree*, menée en coopération avec les services forestiers luxembourgeois, organisation de «Repair cafés» lors desquels des agents bénévoles proposent de réparer des objets domestiques défectueux de leurs collègues, etc.;

- réalisation, à l'occasion des 10 ans du système EMAS, d'une vidéo montrant nos efforts en matière d'environnement. Notre certification EMAS a été renouvelée en 2024;

- participation aux journées EMAS interinstitutionnelles 2024, dans le cadre desquelles nous avons organisé des séances de sensibilisation aux questions environnementales pour le personnel, notamment une fresque du climat, un atelier de la biodiversité sur l'impact des espèces exotiques, une formation en apiculture et un projet incitant à se rendre au travail à vélo.

Les ruches de la Cour

69 Ces initiatives visent un double objectif, puisqu'elles ont également une incidence positive sur le bien-être du personnel, lequel les apprécie beaucoup. La Cour continuera donc à les encourager.

DROITS D'AUTEUR

© Union européenne, 2025

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est définie dans la décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0). Ainsi, en règle générale, vous pouvez le réutiliser à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications que vous aurez éventuellement apportées, étant entendu que vous ne pouvez en aucun cas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'obtenir une autorisation supplémentaire si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables (par exemple sur des photos des agents de la Cour) ou comprend des travaux de tiers.

Lorsque cette autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

La réutilisation du contenu ci-après est autorisée, sous réserve que le titulaire du droit d'auteur, la source et, le cas échéant, le nom des photographes soient indiqués:

Le Président de la Cour (photo, p. 6): © Union européenne, 2024.
Source: Cour des comptes européenne/Sophie Margue.

Le Président de la Cour au Parlement (photo, p. 32): © Union européenne, 2024.
Source: Parlement européen/Alain Rolland.

Annexe:

Icônes des ODD en couverture et dans la section Contexte de l'UE (p. 7 à 11): © Nations unies. Tous droits réservés. Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations unies et ne reflète aucunement les opinions de l'organisation ou de ses fonctionnaires. Les icônes pour les langues autres que les langues officielles des Nations unies ont été soit téléchargées du site Trello, soit créées par la Cour des comptes européenne. Les Nations unies n'assument aucune responsabilité ou obligation découlant de la traduction du texte des icônes des ODD dans les langues autres que les langues officielles des Nations unies.

Vue aérienne de la Cour (photo, p. 15): © Union européenne, 2023.
Source: Cour des comptes européenne Architectes des bâtiments: Paul Noël (1988) et Jim Clemes (2004 et 2013).

Le Club apicole de la Cour (photo, p. 23) et Les ruches de la Cour (photo, p. 24):
© Union européenne, 2024. *Source*: Cour des comptes européenne Architectes des bâtiments: Paul Noël (1988) et Jim Clemes (2004 et 2013).

Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur:

L'année 2024 en un coup d'œil (icônes, p. 8): © stock.adobe.com/Designer`s Circle/umut hasanoglu/Dream Girl/mushakesa/dabflyer/alexdndz/alexdndz/Sylverarts/Sylverarts.

Rapport spécial 23/2024 (photo, p. 15): © stock.adobe.com/Drazen.

Rapport spécial 10/2024 (photo, p. 16): © stock.adobe.com/Studio Romantic.

Rapport spécial 17/2024 (photo, p. 17): © AU UN IST/Tobin Jones.

Rapport spécial 13/2024 (photo, p. 18): © stock.adobe.com/mnimage.

Rapport spécial 28/2024 (photo, p. 19): © stock.adobe.com/Freedomz.

Journal de la Cour des comptes européenne (de gauche à droite; photos de couverture, p. 30): © stock.adobe.com/deagreez Alexandra Damir-Binzaru; © stock.adobe.com/Alexandra Damir-Binzaru.

Vue aérienne de la Cour (photo, p. 57): © GLOBAL VIEW SPRL – photographe: Simon Schmitt. Architectes des bâtiments: Paul Noël (1988) et Jim Clemes (2004 et 2013)

Annexe:

Le tableau 4 et la figure 1 (p. 21 et 22) ont été conçus à l'aide d'icônes provenant du site Flaticon.com. © Freepik Company S.L. Tous droits réservés.

Les logiciels ou documents couverts par les droits de propriété industrielle tels que les brevets, les marques, les modèles déposés, les logos et les noms sont exclus de la politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne.

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

Remarque: L'abréviation «p.» indique la ou les pages des versions papier et pdf où figure le contenu en cause.

PRINT	ISBN 978-92-849-5063-8	ISSN 1684-0682	doi:10.2865/0965377	QJ-01-25-026-FR-C
PDF	ISBN 978-92-849-5062-1	ISSN 2315-3954	doi:10.2865/1600205	QJ-01-25-026-FR-N
HTML	ISBN 978-92-849-5061-4	ISSN 2315-3954	doi:10.2865/6598538	QJ-01-25-026-FR-Q

POUR CITER CETTE PUBLICATION

Cour des comptes européenne, «Cour des comptes européenne – Nos activités en 2024», Office des publications de l'Union européenne, 2025.

COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Office des publications
de l'Union européenne